

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le président**  
**Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE  
À SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 30 juillet 2024 à 19 h  
Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel  
1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel et Webdiffusion

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 30 JUILLET 2024	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET OPINIONS :</b>	
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC MONTÉRÉGIE	
M. Yann Bussières (DM4) .....	4
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE	
Mme Andréanne Paris (DM6) .....	12
EAU SECOURS	
M. Émile Cloutier-Brassard et Mme Rébecca Pétrin (DM7) .....	27
Mme ÉLIZABETH MCGRAW (DM1) .....	42
M. RICHARD POTVIN .....	50
RECTIFICATION PAR M. ÉRIC LUPIEN .....	54
MOT DE LA FIN .....	55
<b>FIN DE LA DEUXIÈME SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE</b>	

---

**SÉANCE DU 30 JUILLET 2024**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**LE PRÉSIDENT :**

5

Bonsoir. Que vous soyez en salle ou à distance. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel. Ce mandat a été confié au Bureau d'audience publique sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Georges Lanmafankpotin, membre à temps partiel du BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête et d'être accompagné de ma collègue commissaire Prunelle Thibault-Bédard.

10

**LA COMMISSAIRE :**

15

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

20

Nous bénéficions du soutien d'Alexandre Bourke et Amine Boulhian, qui sont analystes, de Rachel Sebareme, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, de Véronique Beaulieu, qui est conseillère en communication, et de l'agente de secrétariat France Fons.

25

Nous sommes également assistés d'une équipe responsable de l'organisation technique, de la logistique et de la sonorisation. Olivier Péloquin de Productions Otech, responsable du son et de la captation vidéo. Pour le BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier et Andrea Aristizabal assurent la webdiffusion des séances.

30

Aussi, tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par Aurélie Patin qui assure le travail de sténotypie. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine au bureau et sur le site web du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auront pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents ici même, au Centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel.

35 Maintenant, j'aimerais vous faire part de quelques considérations techniques. Je vous demanderais de bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît. Merci. Aussi, la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée, sauf pour les médias et un membre de notre équipe qui réalisera quelques clichés pour nos médias sociaux.

40 Pour en revenir au vif du sujet, nous avons tenu les 18 et 19 juin dernier la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous entamons ce soir la deuxième partie. L'objectif est maintenant de vous permettre, citoyennes et citoyens, d'exprimer votre opinion sur le projet, 45 d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Voici maintenant quelques remarques concernant la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence. Merci à celles 50 qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Aussi, je vous précise que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. À la suite, la commission d'enquête pourrait échanger avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue. Les personnes qui n'ont pas procédé à leur inscription à l'avance pour 55 s'exprimer à la présente audience pourront toujours le faire en s'inscrivant au registre, en salle ou à distance. Nous les entendrons après les inscriptions déjà reçues et ils disposeront de 10 minutes pour s'exprimer.

L'initiateur du projet et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux 60 présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, quatre présentations sont prévues à l'horaire. Le nombre d'inscriptions au registre reçu ce soir déterminera la pertinence de tenir une ou plusieurs séances supplémentaires. Il est donc possible que cette séance soit la seule que la commission tiendra pour cette deuxième partie.

65 En ce qui a trait à l'encadrement de ces travaux, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, certaines d'entre elles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

70

Dans un même ordre d'idée, j'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Ainsi, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75

Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 350 ou 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, on peut rectifier ce fait.

80

Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion. Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat, sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1-800-463-4732, poste 6. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 6 août à 16 h.

85

90

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ces questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées dans le site Web et au bureau du BAPE. La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 17 octobre 2024. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

95

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministre responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

100

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes

105 en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le  
trouverez sur notre site Web, sur la page du dossier de la commission ainsi que dans le Facebook  
Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

110 Le registre est maintenant ouvert. Pour les personnes qui sont sur place, vous pouvez aller  
vous y inscrire si vous le souhaitez à la table à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à  
distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du dossier de la  
commission sur le site Web du BAPE ou téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. Les intervenants  
seront appelés par ordre d'inscription.

115 À présent, je voudrais inviter notre premier participant. Monsieur Yann Bussières, du  
Syndicat de l'union des producteurs agricoles de Richelieu-Yamaska à venir faire sa présentation.

Bonsoir, bienvenue. Prenez place, oui, s'il vous plaît.

---

120 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

---

**M. YANN BUSSIÈRES**

125 **L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC MONTÉRÉGIE (DM4)**

**M. YANN BUSSIÈRES :**

130 Entendez-vous bien? OK. Mais premièrement, merci beaucoup de nous recevoir. Le  
Syndicat et moi, le porte-parole, on tient à venir donner notre support à Fruits des Îles pour le projet,  
là, t'sais, on est là, là, pour les supporter à 100 %. Pourquoi, t'sais, qu'on est ici aujourd'hui, bien,  
t'sais, le but premier des agriculteurs, c'est de nourrir les gens. T'sais, on dit tous, là... t'sais, on leur  
met des... ils ont tous pris des mesures environnementales et ils ont tous... selon nous autres, là, ils  
sont... ils respectent tous. T'sais, on ne peut pas demander plus que qu'est-ce qu'ils veulent faire.  
135 T'sais, le fardeau administratif, là, je pense qu'ils l'ont eu. Nous autres, ce qu'on dit, c'est go le projet,  
t'sais, mettez ça d'avant au plus sacrant.

140 Comment que... Là, j'ai pris des notes, là. Aussi, on a déposé un mémoire. Vous pouvez le lire, là, le mémoire, il a été déposé. Moi, je vais résumer ça dans mes mots, là, en disant que, t'sais, 2 % du territoire agricole, là, c'est ça le Québec. 2 %, hein. On est ici ce soir pour une cannebergière. C'est un projet unique dans la région, c'est un investissement monstre. Ils vont engager des gens. T'sais, ils ont répondu à tout le monde, là. T'sais, je me rappelle monsieur Lupien, la première journée, là, il répondait aux questions, là, puis même après le deuxième BAPE, je n'y ai pas assisté, mais j'ai eu des commentaires, là, t'sais, tout, tout, tout le monde ont été répondu, tout le monde ont été respectés. Et, t'sais, ils ont même pris le temps d'expliquer les heures d'école. Nous autres, là...  
145 En tout cas, quoi dire de plus?

150 Avec tout ça, les mesures environnementales, t'sais, on jasait au début le premier BAPE, là, mais après le deuxième, t'sais, on a jaser puis on a regardé, ils détruisent 3 % milieux humides, mais ils en bâtissent, ils en refont ailleurs 1.9 hectare, hein. Ils plantent des arbres, ils vont mettre des ruches, ils font des brise-vent, ils vont... T'sais, Pierre-De Saurel, là, on est le fer de lance en agroenvironnemental. Hein, les producteurs sont mobilisés ici. Fruits des Îles, ils en font partie. T'sais, avec le projet qu'ils veulent faire, là, ils ne peuvent pas être plus agroenvironnemental que ça. T'sais, la crue des eaux, ils ont tout expliqué. T'sais, ils ont tous dit... T'sais, ils vont puiser l'eau du fleuve une fois, hein, après ça, c'est les pluies qui vont nourrir, si tu veux, les canneberges, là.  
155 Comment l'expliquer, là... Vous comprenez.

160 Fait que, t'sais, notre appui, nous autres, là, est là. Fait que je ne sais pas trop quoi vous dire de plus. On veut juste que le projet, t'sais, il décolle dans la région, là. T'sais, vous savez que c'est long, hein, l'administration, on veut juste... Câline, t'sais. C'est ça. Fait que je ne sais pas si ça a répondu un peu. Vous comprenez tout ce qu'on a voulu dire, là.

**LE PRÉSIDENT :**

165 Merci pour votre opinion. Non, on vous prie de rester. On va échanger un peu avec vous. Je vais laisser ma collègue.

**LA COMMISSAIRE :**

170 Merci pour votre participation. On a lu attentivement le mémoire. On aurait quelques questions. J'ai bien aimé quand vous avez dit dans vos mots; on veut vous entendre aussi dans vos

175 mots. Tout d'abord, dans le mémoire, vous dites que les terres agricoles représentent une ressource rare et non renouvelable. On a appris à travers cette étude que les champs seraient recouverts d'une couche de sable d'environ 30 centimètres d'épaisseur pour la culture de la canneberge. Selon votre expérience et celle des membres de votre syndicat, quel est l'effet de ce remblai de sable sur le caractère cultivable du site dans le futur? Compte tenu, là, qu'on a dit qu'il y avait une rareté et c'était non renouvelable. Donc, est-ce qu'il y a un effet sur la possibilité de cultiver dans le futur du fait qu'on a fait ce remblai de sable là si on venait à penser à un autre type de culture que la canneberge, par exemple?

180 **M. YANN BUSSIÈRES :**

Bien là, quoi te répondre là-dessus? Écoute, la cannebergière a besoin de sable, hein, c'est entendu. Il y a des terres de sable qui se cultivent, hein, avec un apport de fumier. Ils vont... t'sais, on va trouver une solution pour les cultiver, c'est sûr, là. Écoute, les terres agricoles, là, elles sont là pour être cultivées, peu importe la manière. T'sais, quoi te répondre sur ta question dans mes mots? On en cultive, du sable.

**LA COMMISSAIRE :**

190 Donc d'autres cultures que la canneberge peuvent, ça peut se prêter à d'autres cultures également?

**M. YANN BUSSIÈRES :**

195 Bien oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez des exemples pour la commission?

200 **M. YANN BUSSIÈRES :**

Bien moi, j'en ai une terre de sable.

205 **LA COMMISSAIRE :**

OK.

210 **M. YANN BUSSIÈRES :**

À Saint-Robert. Puis je vais te dire une affaire, ça prend du fumier, mais ça pousse.

**LA COMMISSAIRE :**

215 Qu'est-ce que vous cultivez?

**M. YANN BUSSIÈRES :**

Là, cette année, c'est en soya.

220 **LA COMMISSAIRE :**

Soya.

225 **M. YANN BUSSIÈRES :**

Oui.

230 **LA COMMISSAIRE :**

235 Merci. Ma prochaine question, dans le mémoire -- excusez-moi, je vais juste y faire référence -- où vous avez dit, et vous avez dit quelque chose dans ce sens-là aussi, là, dans votre présentation, vous avez dit, un projet comme celui de la cannebergière est une première dans la région de Sorel-Tracy, apportera une diversification du portrait agricole régional. Cette production représente une valeur ajoutée pour le milieu agricole. La commission se demandait en quoi est-ce que le projet représente une valeur ajoutée pour le milieu agricole, à votre avis?

**M. YANN BUSSIÈRES :**

240

Écoute, bien moi, je pense que c'est un peu une production qui peut être agrotouristique. C'est une production qui... là, je ne le sais pas leur projet, là, mais je pense qu'il peut être une production aussi de proximité autant que dans des épiceries, si tu veux, là. Il y a plein d'affaires que tu peux faire, t'sais, avec ça. Regarde, nous, on fait des visites de ferme, là, des portes ouvertes. C'en est une occasion, ça. T'sais, le milieu agricole gagne à être connu, là. T'sais, on est rendu là, là, on est rendu à informer les gens comment ça se passe en agriculture.

245

250

T'sais, on est tanné de le répéter. T'sais, les producteurs, là, ce n'est pas des pollueurs. Les producteurs sont là pour faire manger la population. T'sais, je me répète, là, mais moi, il y a une affaire que j'ai oublié de dire tantôt. T'sais, la cannebergière Fruits des Îles, les entreprises agricoles doivent être assujetties aux mêmes normes qu'une entreprise agricole, pas d'un industriel. T'sais, là, je me dégêne, là, on pourrait jaser longtemps, là, mais t'sais... Tu comprends. T'sais, tu ne peux pas être plus qu'agricole quand tu es agricole. T'sais, on est dans un milieu agricole ici, là. Sainte-Anne, c'est agricole, c'est des terres agricoles. Je ne peux pas vous répondre la (inaudible), comment ça marche, là. Vous comprenez ce que je veux dire. T'sais, ils sont là pour faire de l'agriculture, on peut-tu les laisser faire l'agriculture?

255

260

T'sais, la cannebergière, oui, c'est gros, c'est immense, c'est un projet qui est... bien, innovateur dans la région, hein. Je me répète encore, là, mais t'sais, il y a du monde qui sont intéressés à ça, là. C'est plein de gens, là, qui vont venir voir ça. Moi, je vais être le premier à y aller mais que ça ouvre, là. Puis je suis agriculteur, moi, j'ai des vaches à lait, t'sais. Fait qu'on se soutient aussi dans ce milieu-là, là. Fait que c'est ça, là, je ne sais pas trop quoi rajouter.

**LA COMMISSAIRE :**

265

Merci. Dans votre réponse au sujet de ma question sur la valeur ajoutée, vous avez mentionné la culture de proximité. Est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus de détails, qu'est-ce que vous entendez par cette culture de proximité?

270

**M. YANN BUSSIÈRES :**

275 Ils peuvent vendre au détail. T'sais, je ne le sais pas leur projet. C'est ça que je te disais.  
T'sais, mais ça attire du monde. Les gens vont aller à la cannebergière, on peut-tu acheter des  
canneberges, t'sais, du jus de canneberge, peu importe, là, les produits de canneberge, ils peuvent  
le faire à proximité. C'est un commerce au détail, autrement dit.

280 **LA COMMISSAIRE :**

Vous avez également parlé à deux reprises du but premier des agriculteurs qui est de nourrir  
les gens. On a entendu certaines opinions à l'effet que la canneberge, pour certains, n'était pas  
considérée comme un produit de base susceptible de contribuer à l'autonomie alimentaire, qui  
285 justifierait, là, qu'on lui accorde des terres fertiles destinées à l'agriculture. Je vous renvoie cette  
position. En quoi, selon vous, est-ce que la canneberge répond aux objectifs d'autonomie  
alimentaire?

**M. YANN BUSSIÈRES :**

290 Peu importe la façon dont tu nourris le monde, il faut que tu le nourrisses. Regarde, voilà  
quelques années, ils ont ôté dans le Guide alimentaire canadien les produits laitiers. Hein. La  
réponse, elle est là. Le lait, ce n'est pas un produit... T'sais, tu comprends? C'est la même chose, là.  
Ôte la viande du marché, on mange quoi tout à l'heure? Non, je n'ai pas répondu?

295

**LA COMMISSAIRE :**

Je ne suis pas certaine de comprendre le parallèle avec le Guide alimentaire.

300 **M. YANN BUSSIÈRES :**

Non, attends un peu. Mais tu dis que... Bien, tu dis que... les canneberges. T'sais, moi, je te  
dis que peu importe qu'est-ce que tu fais comme agriculture pour nourrir le monde. Toutes sortes  
de... Je ne sais pas comment te le dire, câline. Ils nourrissent du monde, là. Quand même que ça ne  
305 soit pas le produit de niche, là, que ça ne soit pas... T'sais, ils en nourrissent du monde. Moi, ce que

je voulais te dire, c'est que regarde dans le Guide alimentaire, là, ils ont ôté les produits laitiers du Guide, fait que mon produit, il n'est plus un produit de base.

**LA COMMISSAIRE :**

310

Mais il nourrit quand même les gens.

**M. YANN BUSSIÈRES :**

315

Bien, c'est comme les canneberges.

**LA COMMISSAIRE :**

Je comprends votre...

320

**M. YANN BUSSIÈRES :**

C'est la même chose.

325

**LA COMMISSAIRE :**

Parfait. J'aurais une dernière question. Vous avez assisté aux premières séances, vous savez qu'un des sujets dont il a été question, c'est qu'est-ce qui pourrait se passer à la fin de la vie de cette cannebergière. On a entendu différentes positions sur le sujet. Je me demandais, est-ce que votre syndicat, dans un contexte où une entreprise agricole mettrait fin à ses activités, est-ce que votre syndicat fournit un accompagnement quelconque? Comment vous vous placez par rapport à ça, une entreprise agricole qui, pour une raison x, mettrait fin à ses activités?

330

**M. YANN BUSSIÈRES :**

335

Fait que je peux-tu parler *at large*? T'sais, chaque entreprise agricole qui ferme, là, là il y a des fiscalistes, il y a des agronomes. Peu importe comment tu fermes ton entreprise, là, d'après moi, c'est les mêmes lois pour tout le monde, là, les mêmes règlements. C'est-tu ça que tu veux savoir?

340 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, on est dans la bonne... on est définitivement dans la bonne zone.

345 **M. YANN BUSSIÈRES :**

OK.

**LA COMMISSAIRE :**

350 Donc, vous nous dites qu'il y a des professionnels qui interviendraient à cette étape-là. Est-ce que l'UPA et le Syndicat a un rôle précis à jouer là-dedans?

**M. YANN BUSSIÈRES :**

355 Bien nous, on accompagne du début à la fin. D'habitude, si les gens ont besoin de nous autres, on est là. T'sais, on a des ressources, là, soit agronomes, fiscalistes, nomme-les, là, on les a tous. Fait que t'sais, regarde, au début, ils sont accompagnés par des professionnels, mais ils vont être accompagnés jusqu'à la fin. Chaque entreprise agricole est comme ça. T'sais, moi, je suis géré par des agronomes, je suis géré par un comptable, un fiscaliste. T'sais, nomme-les tous, là. Même  
360 le ministère de l'Environnement vient chez nous. T'sais, c'est comme ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Ça complète nos questions, merci beaucoup.

365

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Bussièrés, pour votre opinion. Merci.

370 Alors, je voudrais inviter à présent madame Andréanne Paris, du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. Bonsoir, madame. Bienvenue.

**Mme ANDRÉANNE PARIS**

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (DM6)**

375

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

380       Merci et de nous recevoir. Oui, donc le Conseil régional de l'environnement Montérégie, on a un rôle de concertation, de veille environnementale et d'accompagnement dans les projets innovants et une vision de propulser le courage d'agir dans le désir d'obtenir des gains environnementaux.

385       Dans le contexte du présent projet, bien, on avait certaines préoccupations. Notre principale préoccupation repose sur le fait qu'on est en zone inondable. Donc, on est vraiment dans une zone inondable, en plus particulière, parce que c'est une zone inondable qui est connectée au Lac-Saint-Pierre, qui est un écosystème qui est nommé irremplaçable, qui fournit de nombreux services écosystémiques à l'ensemble de la population du Québec, et qui a été vraiment modifier sa plaine inondable au courant des dernières décennies. On a eu une transition d'une agriculture qui était peut-être plus pérenne, fourrage, prairie vers des agricultures qui sont maintenant plus annuelles, 390       dont le maïs, soya.

      Et il y a un des indicateurs principaux qui est vraiment le déclin de la perchaude qu'il y a eu au Lac-Saint-Pierre, qui était un soutien économique important dans le secteur. Et depuis 2012, on est en moratoire, et le moratoire a été reconduit jusqu'en 2027. Ce qui laisse dire aux scientifiques que c'est... en fait, on n'a pas suffisamment d'habitats. Ce n'est pas la pression de pêche qu'au 395       contraire qu'on pensait, c'est vraiment la qualité des habitats. Il faut restaurer de façon vraiment assidue notre plaine inondable du lac.

      Le gouvernement du Québec a une stratégie pour l'avenir du Lac-Saint-Pierre qui s'articule 400       vraiment autour de la restauration de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau et la conciliation aussi agriculture/faune. On a aussi beaucoup de tables de concertation qui ont amené à parler de connectivité entre la zone littorale et les besoins fauniques du Lac-Saint-Pierre. Une de nos principales recommandations, c'est vraiment de s'assurer que la conception du projet permet de maintenir cette connectivité faunique là puis c'est vraiment d'être efficace puis d'optimiser le tout pour 405       s'assurer finalement de créer des habitats et non d'enclaver, finalement, et de réduire la possibilité d'habitats et de restauration.

410 Dans le volet de la mise en place d'une agriculture durable, c'est sûr que les cultures pérennes comme il est proposé avec les cannebergières peuvent avoir un intérêt vraiment accru. D'ailleurs, le pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du Lac-Saint-Pierre a testé plusieurs cultures pérennes au cours des dernières années. C'est un mandat qui avait été donné du gouvernement du Québec.

415 Une des principales préoccupations, c'est que leurs tests ont malheureusement donné des résultats très décevants où plusieurs cultures, c'est sûr, ce n'était pas la canneberge, mais ça soulevait quand même certaines préoccupations, il y avait de l'aronie, du bleuet et un taux de mortalité quasiment de 100 % après trois ans d'implantation.

420 En fait, les crues des quatre dernières ont été tellement atypiques qui ont mené des périodes d'inondation allant jusqu'à trois semaines parfois, de fluctuations dans l'année lors des floraisons et tout. Ce qui nous amène une préoccupation aussi parce que les modèles hydrologiques qui ont été utilisés d'inondation pour le présent projet sont des modèles standards de 0-20 ans et 0-100 ans, et bien on se rend compte que peut-être que ce n'est pas ce qui va arriver dans les prochaines années. Et il y a vraiment des préoccupations à ce niveau-là pour s'assurer qu'on n'implante pas un projet  
425 qui, finalement, se retrouve non viable étant donné le contexte inondation et changements climatiques.

430 Actuellement, les nouveaux scénarios climatiques sont en élaboration au niveau du gouvernement du Québec, vont être disponibles sous peu, on les attend cet automne, mais plusieurs scientifiques amènent le 0-300 ans ou, en tout cas, des nouvelles mesures plus de précautions qui pourraient être appliquées dans le contexte.

435 Au niveau des milieux humides, on est dans le bassin versant de la rivière Yamaska, on est... le bassin représente seulement 5 % de milieux humides sur son territoire, et selon les études scientifiques, on dit que c'est un minimum de 10 %. Alors tout empiètement dans les zones humides, c'est un enjeu. On dit qu'on a probablement déjà dépassé la capacité de support. Ça, ça veut dire qu'on empiète sur les générations futures, puis on vient réduire la possibilité de régénération du milieu et des services qui nous fournissent.

440 Donc ici, vraiment, l'importance d'éviter tout empiètement dans les milieux humides est un élément... et de leur zone tampon, est un élément non négociable pour nous. Respecter aussi la

séquence, éviter, minimiser, compenser dans le dépôt de l'étude d'impact, on n'a pas vu cette séquence-là. Clairement, l'évitement n'a pas été démontré qu'il n'était pas viable pour l'entreprise de l'ensemble des milieux humides.

445

Puis la caractérisation des fonctions écologiques aussi. On a parlé beaucoup des fonctions écologiques de restauration de milieux naturels, mais pour être un gain dans la restauration des milieux naturels, il faut vraiment que le projet de compensation permette une restauration qui ramène les mêmes services écologiques et ces services-là n'ont pas été bien démontrés.

450

Le décalage, en fait, qu'on estime entre un projet de création pour atteindre des niveaux de services écologiques peut dépendre de 8 à 50 ans pour atteindre un niveau comparable et jamais un milieu restauré ne va répondre à la complexité structurelle des milieux naturels perdus. Je pense, ça serait très intéressant de présenter une étude détaillée et annualisée des services écologiques qui seront perdus et restaurés dans le cadre du projet.

455

Dans les autres éléments, tout le suivi long terme, pesticides, eau, qualité de l'eau. Puis des retombées potentielles aussi. Comme je disais, la culture pérenne pourrait peut-être être amenée de nouvelles diversités, doit vraiment être assurée.

460

Pour terminer, un des éléments qui revient le plus, c'est vraiment le processus de réhabilitation en phase de fin de vie du projet. Comme je l'ai mentionné, dans le contexte des changements climatiques en cohérence avec les différents éléments, il est primordial qu'une stratégie de remise en état du site soit planifiée. Les niveaux de risques de l'implantation du projet semblent importants et les données utilisées par le promoteur ne permettent pas de comprendre et d'anticiper tous les risques.

465

Les études ont démontré qu'une certaine non-viabilité de certaines cultures pérennes de type arbustive en zone inondable, puis cet élément viendrait renforcer, là, l'importance d'aller vers une réhabilitation puis un processus clair, défini en début de projet dès l'autorisation, donc un mécanisme rigoureux assurant la remise en état des lieux, les fonctions écologiques du milieu lors de la fin vie de l'entreprise.

470

475           Donc, je dirais que c'est nos principales recommandations, l'impact sur les lieux humides, la zone inondable puis l'importance de suivi à long terme et de s'assurer de retrouver les services écologiques, là, du site une fois la fin de vie.

**LE PRÉSIDENT :**

480           Merci beaucoup pour la présentation de votre mémoire. Nous avons lu, examiné vos recommandations et elles soulèvent quand même quelques questions à notre niveau qu'on aimerait discuter avec vous.

485           Tout à l'heure, vous avez souligné, dans la première position que vous avez présentée, que c'est un projet qui nécessite la création de digues et de bassins en zone inondable et vous estimez que ça va à l'encontre de l'objectif CD.2, qui est d'améliorer la connectivité de la zone littorale inondée une partie de l'année avec le Lac-Saint-Pierre pour les besoins de la faune.

490           On voit quand même dans le projet qui est proposé par l'initiateur que des mesures sont prises en compte, proposées pour pouvoir rétablir cette connectivité-là. En tout cas, une certaine connectivité dans la zone du projet. De votre point de vue, en quoi ces mesures-là qui sont déjà proposées par le promoteur, que nous avons vues dans les documents qui ont été rendus publics, en quoi est-ce que ces mesures-là ne permettent pas de rencontrer cet objectif -- et si vous voulez, je le reprends -- l'objectif qui est d'améliorer la connectivité dans la zone inondable? En quoi est-ce que...

495

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

500           Oui. Bien, en fait, il y a des mesures de connectivité écologique qui sont prises, de corridors écologiques plus au niveau terrestre, mais au niveau aquatique, au niveau de la faune aquatique, la création de digues va venir empêcher la migration des poissons en période de fraie et la période d'inondation qui peut être un défi important.

505           Donc ici, dans le projet présenté, on n'était pas en mesure d'évaluer l'ensemble des mesures qui allaient être prises en zone... en période d'inondation, si le poisson allait pouvoir pénétrer, par exemple, dans la cannebergière pour peut-être l'utiliser comme site de fraie et pouvoir ne pas être capté en fin de vie les alvins et lorsqu'il faut qu'ils retournent à la rivière. Donc, ces

éléments-là peuvent être pris en considération et être analysés pour s'assurer qu'on optimise, en fait, la connexion faunique.

510 **LE PRÉSIDENT :**

Donc si vous aviez une suggestion à faire au promoteur dans le but qu'il améliore son projet, ce serait?

515 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

520 C'est ça, de tenir compte puis d'essayer d'assurer d'avoir... en fait, ce qu'on veut éviter, de un, c'est que les digues soient complètement fermées lors des périodes d'inondation, puis d'assurer un processus de retour et d'évacuation aussi pour ne pas qu'il y ait une captation de la faune dans les bassins.

**LE PRÉSIDENT :**

525 Merci. J'ai aussi une autre question que vous venez d'aborder aussi, les scénarios climatiques qui ont été utilisés pour faire les simulations dans le projet. On a lu, tout à l'heure, vous avez aussi rappelé les problèmes potentiels qui pourraient avoir à ce niveau étant donné que les cadres d'inondations sont en révision en ce moment et dans deux ans, probablement, on va avoir les résultats. Mais de votre côté, quels sont les problèmes que vous anticipez avec les recommandations que vous faites ici de tenir compte des scénarios autres que ceux qui sont utilisés déjà par l'initiateur du projet? Quels sont les problèmes que vous anticipez?

530 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

535 Bien, en fait, c'est sûr qu'on ne veut pas... on veut s'assurer que si on fait tous ces travaux-là, ces infrastructures-là, cette modification-là, que le projet est réellement viable. Et actuellement, dans le contexte des changements climatiques, une des grandes craintes qu'on avait, c'est qu'on a vu des périodes d'inondations qui se sont éternisées sur le... au printemps puis qui pourraient amener peut-être des problèmes au niveau de la viabilité, là, de la culture de canneberge, particulièrement, là, avec une période qui serait prolongée au-delà d'une semaine, je pense, qui peut être tolérée. Là,

540 je ne suis pas agronome, là, je veux juste dire que... mais dans les études qu'on voyait qu'il y avait un risque important.

545 Donc cette fluctuation-là, dans les périodes d'inondation, est vraiment importante, puis on a vu que quand on tombe sur les quatre dernières années d'analyse puis qu'on a des cycles très atypiques, il faut user dans ce cas-ci de précaution. Et plusieurs hydrologues, là, disent que, finalement, le 0-100 ans n'est plus d'actualité étant donné qu'on est déjà dans le contexte des changements climatiques, et c'est pourquoi que le gouvernement du Québec a refait ces cartes. Mais là, on arrive un peu en amont et tout, donc c'est sûr que je pense que pour l'ampleur de l'investissement, à la fois pour la société, l'impact, que pour le promoteur du projet, je pense que  
550 c'est vraiment important qu'on fasse l'analyse complète.

**LE PRÉSIDENT :**

555 Et donc comme si suggestion, une fois encore, c'est une analyse complète que vous demandez, mais... et sachant que la carte n'est pas encore disponible, et aujourd'hui, si on écoute bien ce que vous avez dit, c'est que ces scénarios climatiques là pourraient... il faudrait peut-être mettre des bémols à ça, mais quelle serait la suggestion? Sur quelle base ils vont faire l'étude détaillée que vous demandez?

560 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Bien, actuellement, il y a plusieurs modèles, là, qu'on utilise, là, au niveau de la CMM, au niveau de plusieurs autres qui travaillent sur le 0-300 ans, qui ont testé les modèles de 0-300 ans, c'est pour ça qu'on a proposé celui-ci ici. Mais c'est un modèle qui semble approuvé par le ministère des Affaires municipales, qui recommande, en fait, le MÉRIGE, qui est un modèle d'évaluation des crues, qui permet d'aller un petit peu puis d'être plus... de mieux anticiper, on l'espère, là, les changements climatiques.

565 **LE PRÉSIDENT :**

570 Merci beaucoup. Si ça ne vous dérange pas, on pourrait continuer d'échanger un peu.

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

575

Ça me va.

**LE PRÉSIDENT :**

580

Vous avez fait des recommandations qu'on voudrait quand même essayer de clarifier un peu. Parlons du projet de compensation qui a été proposé. Vous avez aussi émis quand même une recommandation par rapport à ce projet de compensation. Vous estimez qu'on devrait le faire aussi bien dans la planification que dans la mise en œuvre de ce projet-là, on devrait le mener de manière à ce que cela permette une restauration qui ramène les mêmes services écologiques qui auraient été perdus, et à hauteur équivalente aussi. C'est ce que vous demandez.

585

Donc, à chaque fois qu'on se retrouve en face de ça, bien, on se demande, qu'est-ce que vous proposez, de façon concrète, à l'initiateur pour que cette compensation-là des milieux humides dans le bassin versant de la Yamaska, parce que vous avez précisé où il faut le faire, qu'ils puissent, cette compensation-là qu'ils prévoient puisse vraiment permettre une restauration qui va ramener les mêmes services écologiques?

590

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

595

Il n'y a pas de solution magique, puis on l'a vu dans les études, c'est très difficile, puis c'est très variable d'un milieu à l'autre d'atteindre. Donc toujours d'avoir plus de superficie, comme qui est proposé ici, puis qu'on le souligne que c'est déjà quelque chose de bien, va nous permettre de nous rapprocher du nombre de services écologiques qui sont perdus. Ça, c'est l'élément de base, là, je dirais.

600

Par la suite, il faut bien les mesurer en amont puis il faut faire un suivi sur le long terme, qui nous permet parfois de rectifier puis de venir bonifier. Si on pense qu'on laisse tout aller puis que tout va se placer de par soi-même, bien, je pense, c'est une erreur. La nature est forte, là, mais dans des milieux qui ont été autant sollicités puis détériorés, il y a peu de potentiel de régénération naturelle souvent.

605

610 Donc ce qu'on suggère, c'est, de un, bien mesurer les services perdus, de se baser aussi  
sur les services les plus prioritaires pour la région. La MRC a fait son plan régional des milieux  
naturels, donc on peut se baser aussi sur les services qui ont... écologiques qui ont été priorités  
régionalement comme déficitaires, comme des éléments qui sont au cœur de leur rétablissement de  
l'équilibre écologique et, par la suite, c'est de s'assurer qu'on fait la conception de ces milieux de  
restauration en réponse à ces services-là, qu'on assure une représentativité des milieux perdus  
aussi. On détruit un marais, on restaure un marais, on détruit une prairie humide, on restaure une  
615 prairie humide, donc la diversité des milieux est importante. Et par la suite, c'est de faire un suivi sur  
le long terme pour s'assurer de vraiment faire les correctifs nécessaires en cours de réalisation puis  
d'ajustement pour vraiment amener l'optimisation des services écologiques et la restauration réelle.

**LE PRÉSIDENT :**

620 OK, parfait. Alors, vous amenez une idée complémentaire par rapport à ce projet de  
compensation parce que vous estimez que pour que le projet soit solide, il faudrait qu'il soit  
accompagné d'un partenariat. Quel est le modèle de partenariat que vous voyez et qui pourrait  
rendre ce projet-là de compensation solide?

625 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Oui, mais t'sais, je pense qu'il y a beaucoup d'organismes environnementaux dans la région  
qui ont la capacité d'accompagner ce type de projet là, qui peuvent faire des suggestions, qui peuvent  
venir faire les suivis puis assurer des restaurations.

630 **LE PRÉSIDENT :**

Quels seraient ces organismes-là?

635 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Dans le secteur ici, on a la ZIP du Lac-Saint-Pierre, qui fait beaucoup de projets de  
restauration en zone inondable, qui est très, très active. On a l'organisme de bassin versant de la  
rivière Yamaska. On a aussi des organismes plus locaux qui pourraient contribuer aussi. Des fois,  
640 l'UPA aussi est vraiment... accompagne beaucoup, là, des spécialistes en biologie, en

environnement aussi, donc peut outiller puis vraiment supporter aussi dans la réalisation, mais surtout le suivi à long terme qui est des fois le défi dans ces projets-là pour assurer vraiment le maximum de potentiel.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. On peut continuer?

650 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Moi, je suis là. Il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

655 Parfait. Alors, vous soulevez aussi une inquiétude. Là, je suis à la page 8 de votre mémoire. Je suis dans le dernier paragraphe du mémoire, vous soulevez une inquiétude au sujet de l'utilisation de l'eau et vous mentionnez notamment que la région du Centre-du-Québec, où on retrouve la majorité de la production québécoise de canneberges, a connu des étiages importants de plusieurs de ses cours d'eau dans les dernières années. Donc, vous citez. Et dans le document, une autre technique, que le BAPE a mis en ligne, *Informations complémentaires aux volets hydrologique et hydraulique*, c'est le DA6 qui a été produit, l'initiateur précise que « le bilan hydrologique du site sera maintenu par des rejets planifiés dans la décharge D20 et D30 visant à compenser l'eau retenue sur le site après l'aménagement de la cannebergère. Alors, s'agissant de cours d'eau intermittents, les rejets auront lieu durant les périodes de crues printanières et automnales. » Selon vous, est-ce que ces rejets permettent d'atténuer adéquatement les risques que vous évoquez sur les patrons d'écoulement des eaux et les conflits d'usage aussi de l'eau?

660

665

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

670 Je vais dire tout de suite, là, je ne suis pas hydrogéomorphologue, donc je vais mettre quelques bémols.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

680 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Mais dans ma compréhension, en fait, notre inquiétude était surtout de voir ce qui s'est passé au Centre-du-Québec a amené aussi plusieurs inquiétudes parce qu'ils se rendaient compte que les patrons d'écoulement avaient changé globalement. Et même que, t'sais, c'est les producteurs de canneberges eux-mêmes qui ont demandé des études hydrologiques complémentaires parce qu'ils étaient même inquiets pour leurs propres ressources en eau qui étaient rendues diminuées.

Bon, c'est sûr que les pratiques ont évolué, mais on n'a pas eu de nouveaux résultats de ces études-là qui sont en cours, selon notre compréhension, avec les organismes de ce secteur-là. Donc ici, mais on se disait, bien, c'est peut-être important aussi de faire le suivi avant, après, encore une fois pour s'assurer que les rejets se font de façon à assurer les services écosystémiques là aussi, puis la faune, la qualité de la faune aquatique aussi tout au long de l'année.

Donc, je n'ai pas la réponse précise, mais les cas d'espèce qu'on voyait dans la région avec des hydromorphologies similaires nous amenaient à amener une préoccupation de suivi, puis de s'assurer de, après ça, c'est juste probablement un réajustement des périodes de surverse ou de ces choses-là, mais c'est de s'assurer qu'on le fait dans les bonnes façons.

**LE PRÉSIDENT :**

700 Donc toujours pour creuser un peu cet aspect-là, et on le voit dans les informations qui ont été transmises quand même pas l'initiateur, et aussi des réponses qui ont été fournies par des personnes-ressources dans le cadre des audiences qu'on a déjà tenues, que les rejets en pesticide et les fertilisants qui seront effectués par la cannebergère seront inférieurs à ceux qui sont attribuables, par exemple, aux cultures annuelles qu'on connaît déjà, le maïs et le soja, existantes  
705 actuellement sur le site. C'est quoi votre position par rapport à ça?

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

710

Bien nous, on avait une question puis une préoccupation, puis peut-être qu'on l'a peut-être moins vu, puis je pense sincèrement aussi pour avoir visité des cannebergières puis m'être informée beaucoup sur le sujet que réellement, il y a une agriculture qui est plus raisonnée, qui est plus ciblée, donc avec l'utilisation de d'engrais, de pesticides beaucoup plus raisonnés, en fait, avec un meilleur suivi, là. J'ai l'impression qu'il y a un accompagnement très serré de ce côté-là. Par contre, la question qui nous venait c'était étant donné qu'on fait un recyclage constant de l'eau sur le site puis c'est en circuit fermé, lors de ces surverses-là, par exemple, est-ce qu'on a une eau qui est concentrée en nutriments et en pesticides et contaminants divers?

715

720

Donc cet élément-là, je n'ai pas vu d'étude, on n'a pas réussi à trouver une étude spécifique sur ces eaux. Sur l'utilisation générale, on sait qu'il y en a moins, mais on n'a pas... on a cherché, mais on n'a pas trouvé d'études spécifiques sur cet élément-là. Donc, c'est peut-être une question qui est demeurée non comprise pour nous, là, pour l'instant.

725

**LE PRÉSIDENT :**

Donc une fois encore, c'est quelque chose qu'il faudrait aller chercher?

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

730

Hum, hum.

**LE PRÉSIDENT :**

735

Est-ce que ça rejoint, si je reste toujours à la page, les deux dernières lignes, par exemple, de la page et le début de la page 9, est-ce que cette préoccupation rejoint les deux études que vous demandez ici, à savoir, par exemple, une étude récente permettant de mesurer l'impact de la culture de canneberges dans un bassin versant sur les régimes hydriques, d'autres surfaces et souterraines et puis des études sur les impacts de lessivage des pesticides jusque dans les nappes souterraines?

740

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

745 Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

750 OK. Alors qui, selon vous, devrait avoir la responsabilité de mener de telles études?

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

755 Bien, c'est sûr qu'il y a une responsabilité pollueur-payeur, tout ça, dans le sens il faut qu'on puisse le réaliser. Mais j'ai l'impression qu'on est dans un enjeu aussi qui est quand même... je trouve ça impressionnant qu'au niveau de toutes les cannebergières qu'on a au Québec, c'est des études qui n'existent pas encore de façon claire. Puis je pense qu'il pourrait avoir aussi un support important, là, du ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement, conjointement, pour réaliser des éléments comme ça puis supporter le milieu, là. On comprend que c'est un défi aussi, puis la rigueur scientifique, puis la capacité de mettre en œuvre aussi, mais c'est surprenant qu'avec le nombre, 760 l'explosion des cannebergières au Québec, on ait si peu d'informations. Il y a des groupes de recherche, puis t'sais, là, je ramène aussi l'idée qu'il y avait un groupe de recherche sur l'agriculture durable au Lac-Saint-Pierre. Est-ce qu'il pourrait se pencher sur un cas d'étude aussi de ce type-là? Ça pourrait être aussi des éléments intéressants à ce niveau-là.

765 **LE PRÉSIDENT :**

770 OK. Donc, on devrait davantage se tourner vers les organismes qui sont déjà plus habilités à faire de ce genre de recherches. Mais vous venez de souligner le principe du pollueur-payeur. Alors, ça me dit que vous pensiez aussi à l'initiateur. Si vous pensez à l'initiateur, quelle contribution raisonnable vous pensez qu'on pourrait attendre de lui par rapport à cette question précise là d'études à mener et pourquoi est-ce que vous pensez qu'on devrait aussi aller mobiliser l'initiateur pour ça au nom du principe de pollueur-payeur?

775

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

780 Mais je pense que l'initiateur, dans tous les projets d'étude, si l'initiateur n'est pas partie  
prenante puis intéressé par les résultats, ça ne donne rien. Puis même si on fait des  
recommandations par la suite, t'sais, on l'a vu dans plein de projets, on ne voulait pas comparer avec  
des projets industriels plus tôt ce soir, mais dans le sens quand l'initiateur n'a pas un œil sur ce qui  
se fait puis ne peut pas aussi voir aussi les retombées environnementales quand qu'il met des  
785 mesures, bien c'est sûr que, finalement, on manque la cible. La cible, c'est de s'améliorer puis de  
faire des progrès et tout ça. Donc, je pense qu'il y a une participation active qui doit avoir lieu. Est-ce  
qu'elle doit couvrir l'ensemble des frais? Là, je ne pourrais pas...

**LE PRÉSIDENT :**

790 Donc raisonnablement...

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

795 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... vous ne savez pas très exactement qu'est-ce qu'on peut attendre de lui. D'accord.

800 Alors, vous dites qu'il est primordial qu'une stratégie de remise en état du site soit planifiée.  
Ce que vous dites ici, deuxième ligne de processus de réhabilitation, en face de « Fin de vie de  
projet ». La remise en état, on l'a vue quand on a fait la première partie ici, n'a jamais été demandée  
à une cannebergière à ce jour et, visiblement, il n'existe aucune exigence réglementaire non plus qui  
soit associée à ça. Pourquoi, de votre point de vue, devrait-on une fois encore raisonnablement  
805 demander à l'initiateur une remise en état du site pendant même qu'il nous dit qu'il va faire son  
exploitation au-delà de 100 ans?

810

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

815 On est dans un secteur particulier qui est affaibli, qui est sous sa capacité de support au  
niveau de la rivière Yamaska, au niveau du Lac-Saint-Pierre. On est dans un secteur qui doit avoir  
une restauration, puis un maintien des qualités, puis un gain environnemental tout au long des  
prochaines années si on veut espérer, là, finalement, pouvoir profiter puis jouir de ce joyau-là du  
Lac-Saint-Pierre, donc il y a une situation quand même particulière.

820 Ensuite, on l'a vu, c'est toujours comme ça, puis la *Loi sur le développement durable*  
demande aussi qu'on fasse le principe de précaution, de prévision, prévisibilité et tout ça, puis qu'on  
étudie les projets sur l'ensemble de leur durée de vie, avec une fin de vie aussi puis comment qu'on  
va revenir.

825 Dans le mémoire, on fait un parallèle, puis on dit qu'il n'est pas parfait, mais le cas des...  
tout le sort des porcheries au Québec, qui a amené un grand changement au niveau de l'agriculture,  
on devait avoir plus de terres pour répandre le fumier, on a déboisé et tout, et là, actuellement, on  
est dans une crise de ce secteur-là, rachat du cheptel, mais on ne reviendra pas aux enjeux  
environnementaux, aux bassins versants qui sont en surplus de phosphore encore, qui ont été aussi  
accélérés par cette transition-là vers l'industrie porcine. On ne voudrait pas avoir la même situation  
et avoir des secteurs qui sont peut-être plus propices à l'agriculture puis à cause d'un manque de  
830 planification.

835 En plus, dans le contexte comme je mentionnais, on est dans un contexte de changement  
climatique, j'ai un secteur particulier, très fragile, mais aussi à risque aussi dans le contexte des  
changements climatiques dans ce type de culture là, puis les risques, on n'avait pas pu évaluer plus  
tôt, là, vraiment, avec les analyses qui sont fournies dans l'ensemble de la plénitude de ce qu'ils  
peuvent être, nous apparaît vraiment un élément important de s'assurer d'une fin de vie puis une  
restauration réhabilitation du site.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Merci. Mais je veux quand même essayer de comprendre un peu davantage parce que sur  
la question de fin de vie, au niveau des cannebergières, par exemple, on sait que dans le cas de la  
demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22, à un moment donné, il y a un avis qui

845 est déposé par l'initiateur du projet s'il a fini de faire son exploitation, et dans cet avis-là, il y a une possibilité qu'on lui demande de faire de la réhabilitation.

850 Est-ce que vous estimez que ces outils-là, qui existent aujourd'hui et qui, d'une manière ou d'une autre, encadrent cette fin de vie, estimez-vous que ces études sont insuffisantes pour le faire? Si oui, qu'est-ce que vous voyez qui peut être fait de façon additionnelle pour vous sécuriser, puisque vous avez ramené à plusieurs reprises la question?

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

855 Bien, quand on voit la hauteur de l'investissement actuel, le nombre de camions de sable de réaménagement qui vont être amenés sur le site, si la vie n'est pas suivie de fonds suffisants, là, une fois qu'on fait la fermeture, c'est souvent une difficulté financière ou des choses comme ça, donc s'il n'y a pas de fonds suffisants pour retirer tous ces éléments-là, il nous apparaît improbable que le site soit vraiment réhabilité avec toute la connectivité hydrologique qu'on y retrouve maintenant.

860 Donc, c'est un peu dans ce contexte-là. Donc, est-ce qu'il y a des mécanismes... t'sais, dans d'autres types de projets, je sais qu'ici, on est dans un autre contexte qui n'est pas réglementé à ce niveau-là, mais dans d'autres types de projets, on prévoit des fonds, une partie de fonds pour assurer une remise en état du site. Mais c'est clairement un élément qui pourrait être étudié puis évalué, parce que nous, c'est quand même préoccupant pour ce secteur, là, sensible.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Une dernière question pour vous. Le projet est-il justifié?

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

870 C'est une bonne question. On n'a pas pu se pencher sur la pondération qui nous permettrait d'évaluer les retours écologiques versus les pertes avec les données qu'on nous a fournies, donc on a préféré ne pas se prononcer sur cet élément-là.

875

**LE PRÉSIDENT :**

880           Merci beaucoup. Je n'ai plus de questions, mais je ne sais pas si ma collègue... Merci beaucoup pour votre intervention et tous les échanges qu'on a eus ensemble. Merci et bonne soirée.

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

885           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

890           Je voudrais à présent inviter Émile Cloutier-Brassard de Eau Secours. Bonsoir et bienvenue. Vous avez la parole.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD ET Mme RÉBECCA PÉTRIN  
EAU SECOURS (DM7)**

895           **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

              C'est toujours correct que je sois accompagné par Rébecca?

**LE PRÉSIDENT :**

900           Bonsoir.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

905           Bonsoir.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

910           Bien, merci à vous de tenir cette seconde partie des audiences et de nous permettre de nous exprimer sur le projet. Je crois comprendre que vous avez déjà pris connaissance de nos

différents mémoires et tout ça, donc voilà. En tout cas, comme l'exercice le suggère, on est là pour en faire un bref résumé.

915 Je commencerai dans un premier temps tout simplement par mentionner, tel que détaillé,  
en fait, dans la première section de ce mémoire, qu'on a été relativement déstabilisé et déçu même  
à certains égards, d'être consulté sur un projet qui n'est plus à jour aujourd'hui. Ce que je veux dire  
par là, c'est que comme on le sait, la documentation a été mise à jour très récemment, à savoir  
autour du 30 avril ou quelque chose comme ça, juste avant la tenue des audiences, et ça a donné  
920 lieu à cette situation qu'on a pu observer, à savoir que l'essentiel des questions qui étaient posées  
de la réflexion qui était amenée lors de la première partie des audiences portait sur une  
documentation qui n'était plus à jour et sur des chiffres qui avaient été modifiés très récemment par  
le promoteur, donc l'herbe nous était un peu coupée sur le pied en termes de, voilà, de questions et  
d'arguments à apporter par rapport à nos différentes réflexions.

925 Et au-delà du fait que ça a occasionné une perte de temps importante, je pense, dans la vie  
de tout à chacun et dans... voilà, pour nos différents organismes qui se sont penchés sur la question  
et pour les bénévoles dans la salle qui sont intéressés au projet, je pense que ça a également affecté  
un peu la confiance au processus et envers éventuellement le promoteur lui-même, et je pense que  
ce n'est ultimement pas tout à fait bénéfique pour qui que ce soit. Donc, ça s'adresse plutôt à la  
930 commission elle-même, au Bureau des audiences publiques, à savoir, ça serait possiblement  
intéressant de prévoir des mécanismes pour prévoir ce type de situations, pour prévenir ce type de  
situations, ou pour l'adresser à la dernière minute et s'assurer de, voilà, mitiger les impacts que ça  
pourrait avoir sur les participants et participantes à ces consultations.

935 Puis, par mesure additionnelle, on suggère notamment l'ajout de délais supplémentaires  
avant la tenue de la première partie des audiences pour se remettre à jour par rapport à la  
documentation qui a été déposée ou bien, à tout le moins, une communication très claire et détaillée  
de ce qui vient d'être déposé des différentes modifications qui ont été apportées au projet pour être  
sûr que tout le monde soit au diapason lors de la première partie de ces audiences.

940 Je lance la balle à Rébecca pour les deux sections qui suivent.

945 **Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

Oui. Donc nous, on a quand même passé une bonne partie de notre mémoire à questionner la pertinence du projet sous différents angles. Donc, ça n'a pas été... ça a été questionné à plusieurs reprises pendant la première phase de consultation. Donc, on parle majoritairement, là, de l'exportation et de la politique bioalimentaire. Donc, dans la première section qu'on appelle autonomie ou extractivisme alimentaire, donc on attaque de front, justement une des questions qui a été soulevée par la dame qui passait juste avant nous, c'est le modèle d'agriculture en tant que tel pour la canneberge.

955 Donc, nous aussi, on a fait le parallèle sans trop vouloir, là, avec l'industrie porcine qui s'est développée au Québec. Donc, c'est une industrie, la canneberge, qui se développe malheureusement en absence de réglementation claire. Donc, on a l'impression, en fait, que c'est une industrie qui a des privilèges que d'autres secteurs n'ont pas. Et quand on regarde, en fait, ce que ça apporte pour le Québec, bien, c'est très peu, très peu d'emplois. Et tout le marché de la canneberge est voué à l'exportation, donc on ne touche pas vraiment non plus les profits.

960 On a écouté aussi la dame auparavant qui nous parlait justement des terres agricoles puis des impacts que ça peut avoir à long terme sur la ressource en eau, sur la qualité de l'eau également. Bien, ça aussi, là, c'est une perte, en fait, pour le Québec, donc qu'on donne finalement une activité qui est purement commerciale et vouée à l'exportation.

970 Au Québec, il y a moins de 2 % du territoire qui est voué à l'agriculture. On est déjà en train de se casser la tête à comprendre comment est-ce qu'on peut alimenter le Québec avec les terres agricoles, donc je pense qu'il faut vraiment prendre au sérieux l'attribution de ces terres-là et de mettre en priorité l'approvisionnement local.

975 La dame du MAPAQ m'avait bien répondu à ma question lorsque je lui ai demandé, en fait, de faire le parallèle avec la politique bioalimentaire du Québec. Elle a mentionné que ce projet cadrerait bien avec la première orientation qui est l'exportation, mais malheureusement, ça se fait au détriment de la deuxième, de la troisième et la quatrième orientation qui aident à l'approvisionnement local, mais aussi la pérennisation des terres agricoles.

980 Donc nous, c'est là où on considère, là, qu'il y a un gros manque, le MAPAQ devrait utiliser  
peut-être une grille ou des barèmes, en fait, pour évaluer ses projets, pour s'assurer, en fait, de ne  
pas donner trop de privilèges à une des orientations qui irait au détriment des autres orientations. Et  
je dois admettre aussi que lorsqu'elle m'a répondu qu'elle avait consulté un peu plus tôt cet  
après-midi la politique, nous, on aimerait bien que les évaluations se fassent bien en amont, là, que  
les consultations elles-mêmes. Donc, ça devrait devenir une vision à plus long terme du MAPAQ de  
vraiment voir c'est quoi les bénéfices réels, en fait, pour le Québec.

985 Par la suite, on amène un volet aussi au niveau de l'exportation. On cite, en fait, en  
comparaison des modèles chiliens. Donc il faut savoir que, au Chili, la grande majorité de leur  
agriculture est vouée à l'exportation. Ils sont en train de revoir massivement leur modèle d'agriculture  
parce qu'ils sont en train de se rendre compte que le marché international est instable et que de se  
soumettre, en fait, à l'obligation des marchés internationaux, ce n'est pas une bonne façon, en fait,  
990 d'assurer une sécurité financière à une entreprise agricole. Donc, nous, on ne peut pas, en fait, voir  
ça comme une alerte, là, un drapeau rouge pour l'agriculture de la canneberge.

995 Et l'autre volet aussi qui nous inquiète beaucoup, c'est de donner un attribut de super-  
aliment. Donc la canneberge, telle que nommée par la dame du MAPAQ, qui est un fleuron du  
Québec, on l'apparente plus, en fait, à un super-aliment. Donc, c'est un outil marketing utilisé par  
des entreprises alimentaires, en fait, qui veulent vendre un produit plus qu'un autre. Et le problème  
de ça que si ça gagne en popularité à l'échelle planétaire, bien, on pourrait se retrouver ici, au  
Québec, dans une zone de déréglementation, à se retrouver avec plein de projets de  
1000 cannebergières, et c'est nous, en fait, qui vivrons des conséquences de cette surproduction, en fait,  
de cet aliment-là.

1005 Je continue vite fait avec les milieux humides. Donc pendant les consultations, j'ai demandé  
au ministère de l'Environnement de me fournir la superficie totale des milieux humides impactée par  
l'industrie de la canneberge. On m'a donné cette liste, qui a été déposée à la commission, dans  
laquelle on voit, en fait, qu'il y a 2 400 000 kilomètres carrés... pardon, mètres carrés, donc qui donne  
2.4 kilomètres carrés qui ont été détruits depuis 2017. En fait, 2018, depuis l'adoption de la *Loi sur  
les milieux humides*.

1010 Je n'ai pas pu m'empêcher de faire une comparaison avec la superficie totale de milieux  
humides qui ont été détruits depuis 2017, qui est de 23.3 kilomètres carrés. Donc ce qu'on comprend,

1015 c'est qu'il y a 10 % des milieux humides qui ont été détruits qui sont attribuables à la canneberge. C'est énorme. Donc, il n'y a aucune ou presque aucune mesure de compensation qui ont été émises pour cette industrie. C'est très peu cartographié, c'est très peu connu. Nous, on trouve ça vraiment inquiétant, en fait, de voir que ce secteur-là n'est pas souscrit à autant de réglementations que d'autres secteurs.

Je vais laisser la parole à mon collègue par la suite pour les pesticides et engrais.

1020 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1025 Oui. Pour ajouter un petit point sur les milieux humides, en fait, on tient à souligner qu'on était bien heureux et heureuse de voir que Fruits des Îles a retiré de son projet l'idée de détruire les milieux humides bordant les champs. Ceci étant dit, ce que Rébecca vient vous présenter, c'est une démonstration claire du peu de considération, finalement, du développement de l'industrie de la canneberge pour ce type de milieux là, et c'est la raison pour laquelle, ultimement, et considérant, en fait, la volonté de Fruits des Îles d'agrandir son champ, comme ça a été entendu, comme c'est écrit dans la documentation et tout ça, que des conditions au décret advenant une autorisation du projet soient émises pour empêcher la destruction éventuelle de ces milieux humides advenant un agrandissement du site par Fruits des Îles ou par un éventuel propriétaire du site. Parce que ce serait trop facile, finalement, de juste demander un petit agrandissement sur ces mêmes milieux qui bordent le site.

1035 Concernant la question des pesticides et des engrais, je ne ferai pas le détail de ce qu'on vous a fourni dans notre mémoire, mais en très bref résumé, on est allé lire l'ensemble de la documentation disponible, de laquelle on a ressorti les différentes mentions de ce qui allait être appliqué en termes de pesticides et d'engrais, ou en termes, finalement, de barème qui allait être appliqué et éventuellement respecté.

1040 Et ce qu'on observe, pour me limiter simplement aux principaux constats qui s'en dégagent, c'est qu'aucune donnée quant à une application précise de ces produits n'est fournie. Par contre, on ne se gêne pas pour répéter à de multiples reprises qu'il y en aura moins qui va être appliquée que pour les cultures du maïs et du soja. Pourtant, voilà, en l'absence de chiffres, c'est difficile d'abonder dans le sens des conclusions qui nous sont soumises. On réitère donc notre demande d'avoir une information claire, des chiffres et des données plus transparents pour pouvoir conclure nous-mêmes,

1045

1050 finalement, quant au fait qu'il y aurait une amélioration par rapport au maïs et au soya, et on aimerait par ailleurs voir des comparaisons qui ne soient pas faites avec le pire élève de la classe, à savoir ces monocultures de maïs qui sont, on le sait, très polluantes. On estime que ça serait pertinent pour avoir une idée de l'ampleur d'un tel projet, de comparer ça avec d'autres cultures de petits fruits, des cultures maraîchères, des cultures plus diversifiées et d'autres choses que le seul maïs, même si, on le comprend, l'utilisation actuelle de ce site est pour du maïs et de l'engrais.... et du soya, excusez-moi.

1055 Ensuite, pour toutes les questions, finalement, de moyennes qui sont fournies, je n'entrerai pas dans le détail parce que vous les avez dans notre documentation, mais on observe certaines problématiques au niveau de la méthodologie qui a été utilisée pour calculer les... voilà, les moyennes d'application de pesticides et d'engrais, notamment un manque d'arrimage entre les dates qui sont utilisées tant pour, voilà, par exemple, les pesticides appliqués pour le maïs, c'est des données issues de 2023, alors que celles pour la canneberge, c'est de 2019 à 2022. Donc, on n'est  
1060 même pas dans les mêmes dates, finalement. En tout cas, excusez-moi, je m'enfarge dans mes mots.

1065 Mais ce que je veux souligner, c'est grosso modo que la méthodologie mériterait d'être revue à certains égards et pour les éléments qu'on vous a mis dans notre mémoire. Ensuite, de préciser, finalement, d'où viennent les données qui ont été utilisées pour faire le comparatif sachant que, bon, on nous dit que 75 % des producteurs du Québec, bien, les données sont issues de sites de 75 % des producteurs du Québec, qui sont par ailleurs des fournisseurs de Fruits d'Or, or il s'avère que Fruits d'Or est un distributeur de canneberges en grande quantité biologiques par rapport à ses compétiteurs.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste 2 minutes.

1075 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Donc, c'est ça, je vais vite là-dessus, mais grosso modo, c'est sûr que si on compare à des producteurs qui sont dans la production biologique, on peut estimer qu'il va avoir relativement peu

1080 de pesticides et d'engrais, mais comme ça ne sera pas le cas de Fruits des Îles, ça serait pertinent de comparer ça avec des données, voilà, applicables et comparables au site qui nous est proposé.

1085 Et finalement, pour ce même enjeu des pesticides et des engrais, on estime qu'il serait pertinent de calculer le potentiel de bioaccumulation dans les plans, chose qui ne semble pas avoir été faite, étant donné que notamment l'eau est en circuit fermé, donc il y a un risque que ces nutriments s'accumulent dans l'eau qui va être recirculée continuellement et que, ultimement, ce soit les plantes qui les absorbent et les consommateurs qui ingèrent ces mêmes substances.

1090 Ensuite, par rapport à la gestion de l'eau, une brève clarification que l'on aimerait avoir. D'un côté, on observe que le MAPAQ nous dit que la canneberge est un fruit très sensible à l'excès d'humidité ou au manque d'eau, et de l'autre, on a le promoteur qui nous dit que la canneberge peut rester trois semaines de temps sous l'eau et donc que tous les enjeux d'inondation et du fait d'être en zone inondable n'est pas un problème. On a envie de croire Fruits des Îles, mais on aimerait tout simplement avoir une clarification entre ces deux visions de la canneberge.

1095 Et puis en ce qui a trait à l'extraction de sable, voilà, ça a été souligné précédemment, il y a une très faible réglementation qui s'applique à ces activités. L'extraction de sable est exemptée de beaucoup de mesures étant donné que c'est pour des activités à vocation agricole dans le cas présent. Ce qui nous inquiète parce que, ultimement, ça ne nous a pas permis de trouver les fameuses études hydrogéologiques, la caractérisation géochimique qu'on avait demandée. On nous  
1100 a dit que c'est soumis... c'est fourni en annexe de la demande qui a été déposée à la CPTAQ, chose qu'on n'a pas trouvée, peut-être que c'est de notre faute à ce niveau-là.

1105 Mais voilà, il nous semble qu'il manque de données pour confirmer ultimement que l'apport de plus de 400 000 tonnes de sable sur le site n'aura pas d'impact sur la biodiversité en place et ne modifiera pas, finalement, la faune et la flore qui fréquentent le site.

1110 Et puis on a très peu d'informations ultimement sur ce qui sera exigé du promoteur pour éviter qu'il creuse sous les niveaux de la nappe phréatique, sachant notamment qu'on peut s'attendre à un très faible suivi, une très faible surveillance environnementale lors des activités d'excavation étant donné cet assouplissement réglementaire qui est permis ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1115 En terminant.

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1120 Donc, voilà. Et je passe la balle à Rébecca pour terminer.

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1125 Juste en terminant, on vous a mis un cas aussi d'une cannebergière qui s'est développée sur les pourtours d'une réserve écologique dans les Basses Lanaudière. Donc nous, c'est sûr qu'on ne veut pas comparer un projet pour un autre, mais c'est le genre de projet qui peut se développer en absence de réglementation puis de suivi, autant en termes d'extraction de sable que de destruction des milieux humides ou à proximité des milieux humides. Donc, on vous a ajouté des photos peut-être pour vous montrer à quoi peut ressembler une cannebergière. Donc, je ne prends pas plus de temps là-dessus. Merci.

1130

**LE PRÉSIDENT :**

1135 Merci beaucoup. Merci beaucoup à vous deux, Eau Secours, pour votre contribution. Nous apprécions beaucoup l'investissement que vous faites, aussi bien de votre temps, de vos ressources, de vos bénévoles. On a vu le commentaire que vous avez fait sur le... et nous, la commission prend acte de ça. On en prend note et on est quand même très soucieux de la qualité du service que nous offrons et nous ferons bon usage de ce que vous nous proposez.

1140 On n'oublie pas que le processus d'évaluation d'impact est un processus itératif où on fait des allers et revenir parce que le but de l'exercice, c'est d'arriver à améliorer le projet tel qu'il est proposé. Donc, il peut arriver qu'il y ait ce genre de va-et-vient qui amènent des informations complémentaires qui permettent de mieux comprendre le projet. C'est d'ailleurs, c'est ça qui permet qu'aujourd'hui, vous avez des données nouvelles pour venir proposer votre opinion. Cela dit, nous en tenons compte et ce n'est pas tombé dans les oreilles de sourd. Je voudrais laisser ma collègue  
1145 visiter un peu avec vous les différents aspects que vous avez abordés. Merci beaucoup.

**LA COMMISSAIRE :**

1150 Bonsoir. Merci de votre participation. J'ai plusieurs questions, je vais tenter de suivre un peu  
l'ordre de votre présentation, comme ça, on va espérer garder le fil de nos idées. Donnant suite à ce  
que mon collègue a dit concernant vos commentaires au sujet du processus, vous avez parlé de  
deux recommandations dans votre allocution, tout d'abord, la possibilité d'un délai supplémentaire  
pour se mettre à jour lorsqu'il y aurait des changements, et vous avez également mentionné une  
1155 communication claire des changements apportés. Est-ce que vous aviez d'autres suggestions à ce  
sujet-là ou ce sont vos deux principales suggestions?

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1160 Nos deux principales recommandations, oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1165 Merci. Au sujet de la politique bioalimentaire, vous avez mentionné que la pérennisation de  
l'utilisation des terres agricoles serait compromise par le projet, pouvez-vous élaborer cette position,  
s'il vous plaît?

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1170 Un peu comme la présentatrice précédente en a parlé, on a du mal à figurer comment on  
peut mettre 12 000 camions de sable sur une terre agricole et, ensuite, faire pousser autre chose  
que de la canneberge. Donc, c'est très difficile dans ce cas-ci, là, de voir comment une activité  
agricole qui serait probablement en faillite, donc si c'est la fin, ça serait probablement la faillite,  
pourrait rendre la terre agricole aussi fertile qu'elle était au point de départ.

1175 Ça, dans ce cas-ci, dans le projet-ci, on parle d'une terre agricole, dans d'autres cas, on  
parle d'un milieu qui était carrément naturel, donc c'est vraiment de ramener un milieu naturel, alors  
qu'on a soit retiré ou soit ramené beaucoup de sable.

1180 Donc jusqu'à présent, on n'a pas eu de preuve que des projets de cette envergure-là avaient  
été vraiment ramenés à des seuils qui étaient acceptables vis-à-vis ce qui était avant, et on n'a pas

de garantie financière non plus qui sont octroyés, là, au gouvernement ou à des institutions non plus. Et désolé du cynisme aussi, mais les groupes en environnement perdent beaucoup de confiance dans le programme de compensation aussi, qui, malheureusement, a fait les manchettes plus d'une fois pour montrer enfin à quel point il n'est pas assez efficace. Donc, c'est difficile, en fait, garder  
1185 confiance que dans 20 ans, cette terre agricole là pourra à nouveau faire pousser autre chose que de la canneberge.

**LA COMMISSAIRE :**

1190 Merci. Vous avez mentionné l'exemple du Chili, est-ce que vous pouvez nous indiquer quels sont les points communs entre l'industrie de la canneberge au Québec et l'industrie de la canneberge au Chili qui font en sorte que c'est un comparatif intéressant pour les fins de discussion?

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1195 En fait, le principal comparatif, c'est vraiment le modèle, en fait, d'industries alimentaires, donc de la production alimentaire vouée à l'exportation avec un minimum, en fait, de réglementation ou de suivi de l'état. C'est ce qu'on appelle vraiment l'extractivisme. C'est à partir du moment où l'état s'ingère peu dans les relations commerciales qu'une entreprise a, c'est à partir du moment où il n'y  
1200 a pas de bénéfice net pour les communautés locales ou même pour la province. Donc, on utilise le patrimoine commun qui est la terre agricole pour un bénéfice privé qui est l'agriculture et la vente de la canneberge par la suite.

1205 On a fait aussi le parallèle avec le Chili parce que le Chili a fait beaucoup d'agriculture de petits fruits, dont la canneberge. Donc, ils se sont récemment tournés vers la canneberge et pour des marchés qui sont nord-américains et européens. Donc, on a... j'ai posé la question au promoteur pendant les séances de consultation pour savoir c'était quoi les marchés. Je pense qu'il y a une autre dame aussi qui l'avait fait. On n'avait pas eu le nom des clients, mais on peut s'imaginer que c'est l'Amérique du Nord ou l'Europe. Et on sait que ces deux marchés-là ont tendance à resserrer leurs  
1210 critères d'acceptation des produits. Donc, on va demander des produits qui sont de plus en plus bio, ou qui ont une traçabilité écologique, ou qu'il y a un consensus aussi des communautés locales ou qui ont une consommation faible en eau.

1215

Donc, c'est tous des critères qui vont devoir faire partie du produit. Puis si on veut atteindre ou maintenir nos relations commerciales, est-ce que ça met en péril en ce moment? Non, mais je trouve que ça ajoute beaucoup de risques à la durabilité de l'activité et on revient toujours, en fait, à la non-pérennisation de la terre par la suite. Donc, c'est comme si on était confronté à une activité finale de cette terre-là, mais on n'était pas certain que cette activité commerciale là va pouvoir perdurer malheureusement dans le temps.

1220

**LA COMMISSAIRE :**

1225

Merci. Au sujet des milieux humides, vous avez résumé les chiffres que vous avez obtenus en disant que selon vos calculs, environ 10 % des milieux humides détruits depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime seraient attribuables à l'industrie de la canneberge. Bien sûr, ce qui est à l'étude aujourd'hui n'est pas l'industrie de la canneberge, mais le projet qu'on a devant nous. Vous avez également, à l'égard du projet, souligné les efforts d'évitement qui avaient été faits. Donc, sachant que c'est le projet qui est à l'étude, est-ce que vous pourriez préciser votre position quant à la question de la protection des milieux humides sur le site?

1230

**Mme RÉBECCA PÉTRIN :**

1235

Effectivement. En fait, ce que nous on demande, c'est qu'il y ait une demande officielle qui soit faite au niveau du ministre de l'Environnement d'imposer une mesure de protection des milieux humides pour tout projet d'agrandissement. Donc, ça a été nommé par le promoteur que tant et aussi longtemps que sa carrière allait avoir du sable, il voulait continuer à agrandir son terrain agricole. Donc, est-ce qu'il va le faire autour de sa carrière? Est-ce qu'il va le faire plus près des milieux humides? Nos craintes sont que dans une éventuelle phase d'agrandissement, ces milieux humides là soient affectés. On demande un statut de protection irrévocable aux milieux humides sur le terrain.

1240

**LA COMMISSAIRE :**

1245

Merci. Vous avez également, plutôt vers la fin de votre présentation, traité de différentes données ou informations qui ne vous apparaissaient pas suffisamment claires ou pas suffisamment transparentes. J'aimerais vous entendre sur certains éléments. Tout d'abord, à la page 12 de votre mémoire, selon la pagination PDF — ce n'est peut-être pas la même que la pagination de page —, vous indiquez qu'il serait pertinent de calculer le potentiel de bioaccumulation des plantes, vous y

1250 avez fait référence dans votre présentation, puisque ces eaux en circuit fermé et le fait que FDI s'attende à une filtration naturelle des eaux grâce au sable de son site, semble indiquer que les pesticides épandus sur le site seront en constante recirculation dans le site, dans le sol ou dans les plantes qui les absorberont. Qui, selon vous, devrait documenter ce risque et comment?

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1255 J'aurais tendance à dire que forcément, les coûts devraient être assumés par le promoteur étant donné qu'on parle de son projet de, voilà, c'est lui qui va en bénéficier ultimement. Mais je pense que ça devrait être des études indépendantes qui devraient être réalisées peut-être par des firmes de génie, voilà, mandatées par le BAPE ou possiblement des centres de recherche universitaires, quiconque a, finalement, l'outillage et l'accès aux données nécessaires pour réaliser  
1260 ces études et faire les comparatifs nécessaires. Parce qu'il risque d'avoir, en fait, une bonne part d'hypothèse là-dedans en fonction de comparaison avec des sites similaires et des choses comme ça. Donc, je devine que ce serait plutôt une institution peut-être comme les centres de recherche, finalement, universitaires, qui ont accès à ces données-là pour des fins de recherche.

1265 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Ensuite, en page 16, qui est la dernière page, je crois, de votre mémoire, avant les annexes avec les photos, vous indiquez — et pardonnez-moi, je vais lire un extrait qui est un peu long :

1270 « La nature même des 195 hectares de sol qu'occupera FDI risque de changer du simple fait de cet apport de sédiments sableux géologiquement étrangers, entre guillemets, au site. Bien qu'il ne soit pas question de contaminants à proprement parler, un tel apport massif de sable pourrait avoir des impacts variés sur notamment le pH des eaux de ruissellement et le patron d'écoulement  
1275 de ces eaux si le site devait être abandonné, un éventuel assèchement des sols en surface du fait de la faible capacité de rétention du sable, qui occasionnerait un accroissement de l'érosion éolienne et de la génération de poussière sur les environs, une modification de la nature des plantes indigènes poussant sur ce site et d'autres impacts en tous genres, se situant pour le moment au rang des incertitudes. »

1280

Vous avez fait état dans votre présentation de documentation que vous avez consultée. Est-ce que les risques qui sont évoqués dans l'extrait que j'ai lu s'appuient sur des faits, des observations que vous avez faites, des résultats de recherche que vous avez consultés? Quelle est la source de cette affirmation?

1285

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Je vous dirais, la source, c'est mon expérience dans un autre milieu, à savoir le milieu minier, qui n'a peut-être pas une pertinence totale par rapport à, voilà, l'exploitation agricole. Mais ce qu'on observe dans cet autre domaine, c'est que l'extraction de roches, de sable, de... voilà, de sol en tous genres peut devenir rapidement source de contamination plus ou moins importante du simple fait qu'on expose des minéraux et des métaux à l'air et à l'eau, finalement, de pluie de ruissellement, des choses comme ça. Et ces eaux, même si on ne parle pas forcément de contaminants, vont être affectées, finalement, par ces sols qu'on expose nouvellement.

1290

1295

Donc dans le cas ici, honnêtement, j'aurais voulu appuyer ça avec davantage de recherches, c'est plus intuitif et c'est pour ça que le paragraphe se conclut sur le fait que toutes ces suppositions se rangent au rang des incertitudes. Mais c'est une affirmation purement logique qui vient du fait qu'on importe du sable d'un autre site qui n'aura assurément pas la même nature géochimique que les argiles présentes sur le site actuel et que changer la composition d'un site, finalement, vient ultimement forcément changer le pH global du site, donc le pH des eaux qui entrent en contact avec ce site. Et puis le reste, c'est de la déduction logique, ce n'est pas appuyé solidement. C'est une invitation, finalement, à considérer, à réfléchir advenant que quelqu'un, finalement, ait ces infos et ait eu vent de tels impacts potentiels, finalement.

1300

1305

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez en tête des actions qui pourraient être prises pour encadrer les risques que vous évoquez, et si oui, à quel moment du processus et par qui?

1310

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Déjà des études en amont, pour avoir une idée claire de ce qui va se passer en ayant un site d'une autre nature, quand bien même la vocation demeure la même. Et puis s'il s'avère ne

1315 serait-ce que, par exemple, que les risques d'érosion soient accrus par l'abandon des champs de  
canneberges, bien, ça sera de prendre les mesures appropriées pour limiter cette érosion qu'on parle  
de, je ne sais pas, moi, rehaussement des digues, paravents ou des choses comme ça, ou  
éventuellement d'une remise en état à l'état initial, finalement, de ce même site, évidemment, aux  
1320 frais du promoteur lui-même. Mais c'est vraiment cas par cas selon, finalement, ce qui risque de se  
produire, parce que c'est sûr qu'une modification du pH puis une érosion, de l'érosion éolienne, ça  
n'a pas les mêmes impacts, fait que oui.

**LA COMMISSAIRE :**

1325 Si je comprends bien, ces inquiétudes se rattachent en grande partie à la fin de l'exploitation,  
c'est bien ça?

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1330 Essentiellement.

**LA COMMISSAIRE :**

1335 OK. Étant donné que le sol pourrait être à découvert à ce moment-là. Parfait.

Une dernière question : vous avez parlé au sujet des activités d'extraction du sable, vous  
avez fait état d'une crainte concernant, donc, l'extraction du sable sur le site de  
Sainte-Victoire-de-Sorel et la reconversion éventuelle de ce site en cannebergière dans le contexte  
où l'extraction n'est pas encadrée par le *Règlement sur les carrières et sablières*, vous craignez  
1340 notamment que la profondeur des excavations excède les profondeurs attendues, la nappe  
phréatique en période de fonte. À votre avis, est-ce que ces risques seraient adéquatement encadrés  
par l'imposition d'une limite de profondeur à l'excavation et est-ce que d'autres mesures seraient  
pertinentes pour répondre à votre préoccupation?

1345 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

J'aurais tendance à dire que ce serait insuffisant. En fait, ça prendrait une surveillance  
constante du site et, éventuellement, un suivi après les activités d'extraction. Parce que la seule

1350

promesse de conformité réglementaire ne suffit pas toujours, finalement, à adresser ces impacts-là qui peuvent rapidement être masqués par un changement de vocation.

1355

Puis c'est d'ailleurs ce qu'on observe sur d'autres sites. J'ai bouffé tout le temps de présentation tantôt, fait que Rébecca n'a pas eu le temps d'entrer dans le détail, mais l'exemple de la tourbière de Lanoraie en est un parmi tant d'autres, où une carrière a excédé ses engagements, un promoteur de carrière, finalement, un exploitant, et plutôt que de restaurer le site ou de déclarer ces infractions, le site a rapidement été reconverti en cannebergière qui venait, finalement, masquer le truc étant donné que, bien, une fois inondé, on n'arrive plus à distinguer si la nappe phréatique submerge ou pas. Puis sans vouloir faire de procès d'intention, ce n'est pas forcément ce qui va se passer ici, mais il y a un risque. Donc, il y a, à notre avis, une nécessité claire de surveiller ça, de prévenir ça avec, voilà, une surveillance indépendante et rigoureuse de ces activités.

1360

**LA COMMISSAIRE :**

1365

Donc si je comprends bien, la limite de profondeur dans l'excavation est suffisante dans la mesure où elle est respectée et vous émettez des craintes quant à un non-respect possible d'une profondeur d'excavation qui pourrait être demandée?

**M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

1370

Oui. J'ajouterais, par contre, qu'il faudrait aussi que, finalement, ça soit dûment documenté, là. Si c'est des études hydrogéologiques n'ont pas été réalisées, il faudrait les faire pour savoir à quelle profondeur se limiter, en tenant compte d'une zone tampon pour éviter de trop favoriser, finalement, la migration des contaminants jusqu'à la nappe. Fait que bon, toutes les bonnes pratiques applicables dans ce type d'activité seraient à appliquer. Mais oui, pour le reste.

1375

**LA COMMISSAIRE :**

1380

Je vous remercie. Ça fait le tour de mes questions. Est-ce que mon collègue a des questions additionnelles?

**LE PRÉSIDENT :**

1385 Non.

**LA COMMISSAIRE :**

1390 Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre participation et votre contribution.

1395 **M. ÉMILE CLOUTIER-BRASSARD :**

Merci à vous merci à votre compréhension.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Il y a encore une personne qui était inscrite au registre. Je voudrais inviter à venir à la table des intervenants madame Élizabeth McGraw pour nous présenter son mémoire.

Bonsoir, bienvenue.

1405 **Mme ÉLIZABETH MCGRAW (DM1)**

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1410 Bonsoir, merci de me recevoir. Ce n'est pas vraiment un mémoire comme une lettre d'opinion, là, c'est que j'ai confondu 1000 caractères avec 1000 mots et mes 1000 mots ne rentraient pas dans les 1000 caractères, voilà. Donc, après avoir assisté à toutes les réunions d'information tenues en juin à propos du projet de la cannebergière, je demeure convaincue que ce projet n'est ni respectueux de l'environnement ni un choix orienté d'autonomie alimentaire avec une saine gestion  
1415 du territoire agricole.

1420 Au point de vue écologique, j'étais... J'ai rappelé que le déversement d'une épaisseur de 30 centimètres de sable sur les terres arables, qui étaient déjà cultivées, condamne ces terres à une monoculture permanente de la canneberge. On dénature ainsi une terre fertile qui est cultivée depuis des décennies. Or, ce projet est le premier du genre en terre inondable, en zone inondable. En cas d'abandon de la culture de la canneberge, soit par manque de rentabilité, diminution de la demande ou autre, la restauration de ces terres serait un enjeu majeur, tant du point de vue environnemental que financier.

1425 J'étais encore inquiète du fait de transporter les 12 000 voyages ou chargements de sable par camion sur 20 kilomètres et les enjeux de sécurité malgré toutes les promesses de limitation de vitesse et de règlements qui devraient avoir à être mis en place. Je suis surtout inquiète à cause de la zone scolaire et de la zone près de la Municipalité où il y a beaucoup plus de circulation de piétons.

1430 D'autre part, les pesticides, herbicides, fongicides, qui sont utilisés pour la culture de la canneberge vont se concentrer dans l'eau des bassins d'irrigation. Si des pluies abondantes survenaient, cette eau serait déversée dans le fleuve, ce qui est une éventualité très probable compte tenu des changements climatiques actuels. Il existe donc un risque non négligeable de polluer l'eau du Lac-Saint-Pierre, milieu protégé faisant partie de la biosphère mondiale de l'UNESCO.

1435 Enfin, l'installation d'une puissante pompe pour puiser l'eau du fleuve se ferait dans une zone fragile qui sert de milieu de fraie à de nombreuses espèces de poissons peuplant le Lac-Saint-Pierre. Alors, je suis inquiète pour aussi la ponction d'eau.

1440 Au point de vue agricole maintenant. Les terres agricoles en Montérégie se font de plus en plus rares, conséquence du développement industriel et domiciliaire important dans cette région depuis quelques années. Pourtant, ces terres agricoles comptent parmi les plus fertiles de la province. L'utilisation judicieuse et la protection de ces terres arables devraient donc être une priorité. Étant situé près des zones densément peuplées, une agriculture visant l'autonomie alimentaire est de proximité semble être un choix logique dans une optique de développement durable et écologique.

1445 Le Québec est déjà le premier producteur mondial de canneberges biologiques et le second ou troisième producteur de canneberges sans distinction. Donc, en général. La canneberge n'est pas un aliment de base, mais bien un produit de luxe, rapport coût, valeur nutritive. Aucune étude

n'a prouvé la supériorité de la canneberge sur d'autres petits fruits pour la santé. De plus, elle ne représente que moins de... c'est 1 % des petits fruits consommés au Québec. Donc, pourquoi en produire plus?

1455            En Montérégie, la plupart des terres sont actuellement cultivées en soya et en maïs, destinés principalement à l'alimentation animale. Une diversification des cultures est nécessaire, tel que noté par le MAPAQ. Notre agriculture devrait en priorité tenter de répondre aux besoins alimentaires de base de la population, tel que mentionné dans les orientations gouvernementales de 2023.

1460            Pourquoi ne pas encourager des cultures maraîchères ou céréalières sur ces terres fertiles? Dans une planification de développement durable, l'agriculture de proximité devrait être la priorité absolue. Pourquoi ne pas prendre exemple sur des agriculteurs de la région qui ont su transformer leur culture de maïs et de soya en d'autres productions maraîchères et céréalières, avec certification biologique pour certains?

1465            D'autre part, pour l'utilisation de l'eau, est-ce que cette utilisation de l'eau pour irriguer et inonder des champs de canneberges est le meilleur usage que l'on peut faire de cette ressource précieuse? Ne devrait-on pas réserver d'irrigation pour les cultures maraîchères ou céréalières visant l'alimentation humaine pour tendre vers l'autonomie alimentaire?

1470            En conclusion, il est de notre responsabilité de ne plus détruire des sols, de protéger, de même régénérer, de respecter les milieux terrestres et aquatiques dans le but de maintenir la biodiversité très menacée par nos actions actuelles. Il est essentiel que les politiques agricoles visent avant tout l'autonomie alimentaire et soutiennent une agriculture de proximité dans une optique de développement durable, en harmonie avec l'environnement. Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

1480            Merci beaucoup pour la présentation de votre mémoire qui, une fois encore, a soulevé aussi quelques questions à notre niveau qu'on aimerait un peu approfondir avec vous et pour mieux comprendre.

1485 Le premier point, c'est votre inquiétude par rapport à la concentration de pesticides dans  
les zones du bassin d'irrigation et le risque de rejet qui pourrait être associé à ça en cas de grande  
inondation. On a écouté beaucoup de réponses qui nous ont été apportées par les personnes-  
ressources. Est-ce que, suivant ce que vous avez entendu lors de ces audiences où on a eu ces  
1490 réponses, comment est-ce que vous percevez maintenant ce risque que vous évoquez et qui vous  
inquiète par rapport aux autres risques qui sont occasionnés par le rejet de pesticides par les autres  
cultures traditionnelles qui sont déjà pratiquées sur le site? Je vais citer, par exemple, le maïs et le  
soja.

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1495 Je suis d'accord que le maïs et le soya rejettent beaucoup de pesticides. L'idée, c'est  
d'essayer d'améliorer les cultures, d'améliorer ce qu'on fait au sol, de régénérer les sols. Alors, je  
pense que l'optique, c'est de viser à s'améliorer. Maintenant, comme les deux personnes  
précédentes ont dit, le fait d'utiliser la même eau avec des produits chimiques, il y a une certaine  
1500 évaporation qui se fait et tout, ce qu'on a mis comme pesticides ou quoi que ce soit engrais vont se  
concentrer dans l'eau, et même le promoteur a dit que s'il y avait des pluies abondantes pendant  
l'été, il serait peut-être obligé de libérer de l'eau en surplus. Cette eau-là est donc concentrée en  
produits chimiques qui vont se déverser vers le Lac-Saint-Pierre.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour vous, ce risque-là est beaucoup plus élevé que ce qu'on retrouverait dans les  
exploitations traditionnelles? On le sait, hein, on nous a dit ici que l'utilisation de pesticides dans une  
cannebergière est de moindre ampleur que, par exemple, pour le maïs, mais cependant, vous  
1510 percevez toujours un risque beaucoup plus élevé, c'est ce que je comprends?

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1515 Plus élevé que le maïs, peut-être pas. Je n'ai pas de chiffres pour... on n'a pas de chiffres,  
comme disait la personne juste avant moi, il n'y a pas d'étude, il n'y a pas de chiffres qui nous disent  
la quantité totale dans l'eau ou même de l'eau de ruissellement. Il y a en ce moment, une étude, je  
sais, à l'Université Laval, je pense, un professeur (inaudible), en tout cas, qui est en train d'étudier

1520 les problèmes d'eau. Puis pour l'instant, dernièrement, il ne s'était pas encore prononcé parce que l'étude est en cours sur est-ce que ça améliore les sols ou pas, est-ce que c'est bon pour l'environnement ou pas. Ils sont en train de faire l'étude, alors il n'y a pas de chiffres en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

1525 OK. Vous soulevez aussi une inquiétude au niveau de la sécurité routière dans la zone scolaire, mais qu'est-ce qui vous inquiète exactement?

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1530 Parce que c'est une voie qui est rétrécie. Je ne sais pas si vous avez remarqué qu'ici, il y a une circulation juste une voie de chaque côté et que les gens ont l'habitude même en ce moment, quand il n'y a pas beaucoup de voitures, de circulation, d'essayer de doubler n'importe quand ou d'aller plus vite que les vitesses permises. Alors, je ne suis pas sûre que quand il va avoir des camions qui vont aller lentement, que quelqu'un ne va pas essayer de doubler le camion ou faire autre chose. Alors, ça amène quand même beaucoup plus de camions par jour que ce que la  
1535 Municipalité connaît en ce moment.

**LE PRÉSIDENT :**

1540 Alors vu qu'il y a quand même une entente entre le milieu scolaire et puis la Municipalité, et pour bien baliser un peu cette question de sécurité, est-ce que vous estimez que ces mesures-là ne sont pas suffisantes, ou qu'est-ce que vous pensez qu'on peut faire de plus pour que vos inquiétudes soient vraiment, réellement prises en compte?

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1545 Je salue les efforts que les gens ont faits pour essayer de mettre en place des mesures, mais c'est une voie unique d'accès, OK, alors il n'y a pas d'autres chemins, alors il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire de plus.

1550

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Merci. Je vais revenir aussi sur un autre aspect que vous avez abordé. Vous indiquez dans votre mémoire qu'une agriculture visant l'autonomie alimentaire et de proximité semble aujourd'hui être le choix logique dans une optique de développement durable et écologique. Moi, j'ai envie de vous demander, mais pour vous, l'autonomie alimentaire serait quoi exactement?

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1560 Bien, la production de bien de base, OK. Alors des céréales, des légumes, des choses que les gens vont consommer. Alors, je ne pense pas qu'on puisse vivre de canneberges seulement pendant plusieurs jours. Alors, c'est pour ça. Ce n'est pas un aliment qui... ils le vendent comme super-aliment, comme si c'était un peu les baies de Gohi un certain temps, et tout. Alors, c'est plutôt  
1565 poussé pour ça, là, pour les... comme super-aliment, antioxydant et tout. Ce n'est pas prouvé que c'est meilleur que les bleuets, alors... Mais l'industrie est très... fait beaucoup de recherches, OK, pour orienter ça vers un super-aliment et une composante plus médicament... comme un produit naturel de...

**LE PRÉSIDENT :**

1570 J'aurais une dernière question pour vous, peut-être que ma collègue va revenir sur certains aspects. Dans votre conclusion, vous dites qu'il est de notre responsabilité de ne plus détruire les sols arables et de même favoriser leur régénération, de protéger, respecter les milieux terrestres et  
1575 aquatiques dans le but de maintenir la biodiversité très menacée par nos actions actuelles. Et j'aimerais vous demander, est-ce que c'est le cas de la cannebergère?

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1580 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1585 Non.

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

1590 Je ne pense pas. Parce que le... Mais il y a des gens dans la région, des agriculteurs qui  
ont vraiment fait des projets innovants, qui avec même de... qui n'utilisent plus d'engrais ou de  
1595 produits chimiques, alors... puis qui sont des modèles, qui sont même des modèles pour l'UPA, OK,  
et qui devraient faire école, et qui devraient... qui sont vraiment axés sur la régénération du sol, les...  
Puis je pense que ça, c'est des exemples qu'on pourrait prendre.

Maintenant, la culture, je n'ai rien contre l'UPA puis les producteurs agricoles, au contraire,  
1595 on a besoin d'eux, c'est plus que la canneberge prend déjà beaucoup de place au Québec et je  
crains que ça soit un peu comme ça a été pour le porc. Quand il y a eu un problème avec le porc,  
tout d'un coup, il n'y avait plus de débouchés puis là, on était pris avec. Bien, le jour que les gens,  
c'est déjà arrivé, entre les deux guerres mondiales, l'industrie de la canneberge s'est complètement  
1600 effondrée aux États-Unis, ça a été reparti après dans les années 30, 40, mais... parce que personne  
n'en voulait. Alors, est-ce que c'est une culture pérenne? Est-ce que les gens vont toujours vouloir  
manger de la canneberge? Je ne sais pas, mais je pense qu'il ne faut peut-être pas mettre tous ses  
oeufs dans le même panier.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Merci beaucoup pour votre participation.

**LA COMMISSAIRE :**

1610 Une petite question de suivi, s'il vous plaît.

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

Oui.

1615 **LA COMMISSAIRE :**

Juste pour bien comprendre, là où vous tracez un peu les contours de l'autonomie  
alimentaire, vous avez brièvement fait une petite comparaison, là, en disant qu'à votre avis, il n'y a  
pas nécessairement de données qui démontreraient que la canneberge est meilleure que le bleuets.

1620 Je vous cite. Ce n'est pas une question piège, je veux vraiment bien comprendre de quoi on parle  
quand on parle d'autonomie alimentaire. Si le projet visait à faire pousser des bleuets, juste des  
bleuets, on ne peut pas vivre en mangeant des bleuets tous les jours, comment est-ce que votre  
préoccupation en lien avec l'autonomie alimentaire s'exprimerait? Est-ce que vous pouvez apporter  
les nuances, s'il vous plaît?

1625

**Mme ÉLIZABETH MCGRAW :**

Je pense que le bleuet est quand même un petit fruit. Les canneberges représentent moins  
de 1 % des petits fruits consommés au Québec. Les bleuets et les fraises et les autres petits fruits  
1630 sont quand même beaucoup plus consommés, donc répondent plus à un besoin alimentaire, je  
pense, que la canneberge. Voilà.

**LA COMMISSAIRE :**

1635 Parfait, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre participation et bonne soirée.

1640

J'ai encore une personne au registre, je voudrais m'assurer qu'il n'y a pas de... il n'y a  
personne d'autre qui s'est manifestée pour le registre parce que la personne qui me reste à inviter,  
c'est une personne, c'est l'initiateur qui veut se prévaloir du droit de rectification. Comme on a dit  
tantôt, oui, chaque individu, tout le monde a un droit de rectification. Donc s'il y a quelque chose qui  
1645 touche les faits qui ne sont pas très exacts, on peut venir faire cette rectification-là.

Alors, donc, si je ne vois personne d'autre au registre. Non? Parfait. Alors, donc, je voudrais  
inviter l'initiateur, monsieur Lupien, ou si vous souhaitez, on pourrait faire une petite pause. On fait  
une pause de 10 minutes, le temps de nous reprendre un peu, et je vous en prie, je vous prierais  
1650 qu'on revienne tous pour écouter la rectification qu'il voudrait nous proposer. Merci et à tout à l'heure.

1655

---

PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE

---

1660

**LE PRÉSIDENT :**

1665

Bonsoir à nouveau. Nous allons reprendre nos travaux. Je vois que tout le monde est déjà là. Entre-temps, pendant notre pause, on a reçu une intervention spontanée, donc une personne qui s'est inscrite. Alors, au regard de l'affluence que nous avons au registre, je déclare que le registre est fermé dès à présent. Donc, nous allons écouter cette personne qui s'est inscrite, que je vais l'inviter tout à l'heure, et à la fin de sa présentation à lui, nous allons rappeler monsieur Lupien pour exercer son droit de rectification qu'il avait demandé à faire, parce que le droit de rectification vient à la fin de nos travaux. Donc, c'est ce que je vous propose comme deuxième partie de travail.

1670

Je voudrais inviter monsieur Richard Potvin à se rapprocher de la table des intervenants pour nous faire son intervention spontanée. Je précise que pour les interventions spontanées de ce genre, c'est 10 minutes que les intervenants ont, ce n'est pas comme ceux qui ont déposé un mémoire et qui ont demandé à intervenir.

1675

Bonsoir, bienvenue, vous avez la parole.

**M. RICHARD POTVIN (présentation verbale)**

1680

**M. RICHARD POTVIN :**

1685

Bonsoir. Donc, mon intervention ne durera probablement pas 10 minutes. Enfin, j'interviens ici comme agriculteur. C'est au niveau de la perception qui est souvent véhiculée au niveau agricole. L'agriculture au Québec a toujours été un mélange qu'on pourrait appeler d'agriculture et de proximité et d'agriculture d'exportation. Je pense, c'est ce qui fait la force de l'agriculture québécoise, on ne peut pas nécessairement consommer tout ce qu'on produit. On occupe une grande place quand même au niveau de nos marchés intérieurs, mais comme dans n'importe quelle culture, j'aimerais rappeler qu'il fut une époque où on était un grand exportateur de cheddar durant la Deuxième Guerre

1690 mondiale. J'étais moi-même... j'ai aujourd'hui transmis une bonne partie de mon entreprise agricole à mon neveu, j'étais producteur biologique. L'entière, mon entière production de soja était pour le marché d'exportation.

1695 C'est se leurrer, je pense, d'avoir comme idée que l'agriculture de proximité, même si, je veux dire, elle joue un rôle important et essentiel, l'agriculture de proximité, qu'elle soit maraîchère ou autre, pourrait nourrir toute la population, mais je veux dire produire des légumes sur une superficie x, c'est étonnant la quantité de gens que ça va nourrir. Une production céréalière souvent va être vouée en bonne partie à l'exportation, aller à la nutrition animale, mais en bonne partie à l'exportation.

1700 J'aimerais aussi rappeler, dans le cas de la cannebergière, parce qu'il a été amené durant certaines interventions, au niveau de la pérennité des terres dont on parle ce soir, bon, il n'y a aucun doute que demain matin, la cannebergière deviendrait inopérante, ces terres-là vont être excessivement faciles à ramener à l'agriculture, parce que de toute façon, le sable qui a été amené, remélangé probablement avec l'argile qui est déjà présente, ferait fort probablement un excellent substrat de culture, parce que tout le monde qui a été en agriculture sait qu'une terre de sable, ce n'est pas nécessairement ce qu'il y a de plus fertile et qu'une argile, une forte argile n'est pas nécessairement une terre si fertile, le mélange des deux, par contre, peut être absolument fantastique.

1710 Je terminerais en disant que l'agriculture a beaucoup changé. Les agriculteurs et agricultrices sont beaucoup plus conscients de leurs actions. Qu'ils soient en production conventionnelle avec utilisation, mettons, de pesticides et d'engrais, ou qu'ils soient en production biologique, les producteurs et productrices le font pour évidemment avoir une production, être viables, mais aussi pour avoir un produit de qualité et faire en sorte de ne pas être nécessairement un pollueur.

1715 Il reste du chemin à faire, je le conçois, mais l'agriculture a changé. Et je n'ai aucun doute, je ne connais pas particulièrement les promoteurs du projet de cannebergières, mais l'agriculture ne se pratiquera plus comme elle se pratiquait jadis, sans se poser de questions et sans interagir de façon intelligente.

1720

1725 Et aujourd'hui, l'agriculture, on ne jette pas son argent par les fenêtres, donc en temps normal, on utilise de façon assez raisonnée les produits de contrôle, que ce soit insecte, maladie ou autres. Fait qu'il faut quand même faire attention à des fois ce qui est véhiculé. Je veux dire, l'agriculture va bien au Québec, l'agriculture, elle est variée, elle est diverse, elle remplit les marchés locaux, elle remplit les marchés nationaux et elle remplit, dans ses capacités, dans ses possibilités, certains marchés internationaux. On est souvent fiers, si on voyage, de se rendre compte qu'il peut se manger des produits québécois et canadiens ailleurs sur la planète. Le sirop d'érable n'est pas essentiel dans la vie des gens, et pourtant, le sirop d'érable est consommé un peu partout sur la planète et est probablement une de nos meilleures cartes de visite pour ce qui est de l'exportation des produits agricoles. Et, j'ai terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

1735 Merci beaucoup, monsieur Potvin, pour votre témoignage. J'aurais une question pour vous. Ma collègue aussi vous reviendra. Donc, considérez-vous que la production cannebergière, tel que c'est proposé dans la région, malgré toutes les réticences qu'on peut avoir, ce serait un bon exemple de diversification de l'économie de la région?

**M. RICHARD POTVIN :**

1740 Je vous dirais que toute forme de production agricole qui sort du contexte qu'on connaît est une forme de diversification. Et, je veux dire, l'agriculture est dans un mode de diversification. Donc moi, personnellement, je veux dire, s'il peut se produire de la canneberge dans la MRC Pierre-De Saurel, tant mieux.

1745 Et la suite des choses, bien, jadis, on a été des grands producteurs d'avoine autant pour la consommation animale que la consommation humaine. Aujourd'hui, l'avoine, il n'y a plus grand monde qui en cultive. Nul n'est habilité à nous dire c'est quoi l'avenir de la canneberge. Est-ce que ça va être florissant? Je le crois, mais il n'y a pas personne qui peut nous dire dans 25 ans ou dans 1750 30 ans, est-ce que la canneberge sera encore au goût du jour. Ça, je veux dire, seul l'avenir nous le dira. Mais c'est de la diversification agricole.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1760 **LA COMMISSAIRE :**

1765 Ma question est un peu large, mais puisque votre intervention aussi était un peu large, je me permets de la poser. Je suis intéressée à connaître votre point de vue sur le sujet. Dans votre intervention, vous avez parlé de certaines choses qui étaient plus constantes, le fait que l'agriculture au Québec a -- « toujours » est un grand mot -- mais disons de façon générale, est constituée d'un mélange d'agriculture de proximité et d'exportation. Vous nous avez donné un exemple de l'entre-guerres, mais vous nous avez aussi parlé de changement, changement dans la conscientisation, dans les méthodes de culture, l'agriculture qui ne se pratiquerait plus comme elle se pratiquait jadis.

1770 Je me demandais est-ce que ce changement-là pourrait aussi s'exprimer dans une agriculture qui tend à se concentrer davantage sur les besoins locaux dans une perspective d'autonomie alimentaire, et si ce changement-là se produisait, est-ce que ça met à risque les entreprises? On ne peut pas, là, se prononcer sur le projet. Je me tape moi-même sur les doigts, je suis trop large. La soirée avance. Je suis intéressée à vous entendre. Et, est-ce qu'un tel changement dans l'agriculture québécoise où on se concentrerait davantage sur une agriculture de proximité, est-ce que vous voyez que ça pose des risques quelconques à la survie de notre agriculture?

1775 **M. RICHARD POTVIN :**

1780 Bien, honnêtement, moi, je pense que, t'sais, il y a de la place pour l'agriculture de proximité, mais on ne peut pas faire que de l'agriculture de proximité. Je veux dire, même si on dit, ah, il y a 2 % des terres du Québec qui sont des terres cultivables. Oui, absolument, mais je veux dire, on produit... quand on produit du maïs, du soya, des céréales, des légumes, quand on va dans la région dans Napierville, dans les terres noires, t'sais, quand tu arrives sur des, mettons, 200, 300 acres de salade, je veux dire, t'sais, il y a un mélange, il y a de la culture locale et il y a de la culture pour exporter.

1790

On ne peut pas avoir qu'un modèle d'agriculture, dire on va ne faire que de la production locale. On oublie ça. Il y a des gens, il y a des producteurs, productrices qui sont là pour ce type de production là, qui demande souvent un doigté particulier, un contact avec la population. T'sais, il y a une forme de mise en marché qui va avec ça. Ce n'est pas donné à tous de faire ça. Et ce n'est pas tout le monde qui a le doigté de le faire. Fait que moi, je pense que ça prend l'agriculture de proximité et ça prend de la grande agriculture, qu'elle soit conventionnelle ou biologique.

1795

Parce que je vous rappellerais peut-être en terminant que l'agriculture biologique en production céréalière, de la façon qu'elle se pratique, elle se pratique de façon très mécanisée et de façon technologique aussi, sans produit de synthèse, mais avec beaucoup d'efficacité. On est loin d'une image que je dirais paysanne, là, à ce niveau-là. Mais les grains sont produits de façon biologique, mais avec la même technologie que tu trouverais sur une ferme de production céréalière conventionnelle avec utilisation de produits de synthèse.

1800

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1805

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre témoignage et bonne soirée.

1810

Je voudrais vous inviter maintenant monsieur Éric Lupien. Bonsoir, bienvenue. Vous avez une rectification à faire?

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1815

Oui, juste une petite rectification de rien.

**LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

1820

**M. ÉRIC LUPIEN :**

1825 On a mentionné à quelques reprises qu'on n'avait donné aucune donnée en chiffres au  
niveau des matières actives, insecticides, pesticides, engrais qui seraient appliqués dans notre  
cannebergière, mais ça a été dit lors de la dernière rencontre, d'ailleurs, on avait remis aussi des  
documents à cet effet à la commission où les calculs ont été faits par un agronome en fonction de la  
culture qu'on a présentement.

1830 Le nombre de kilos de matières actives qu'on utilise présentement sur nos terres est de 264  
kilos, et pour aller à notre projet de canneberges sur 195 acres, donc déjà là, il y a un abandon de  
terre cultivée, si on veut, parce que les digues prennent la place, on baisse de 51 %, on se situe à  
128.7 kilos de matières actives. C'est considérable, 51 % moins. Et là, je n'irai pas dans le fait qu'on  
est en circuit fermé aussi, ce qui vient laisser une chance au soleil, la lumière, le sable, tout ce qui  
1835 est dans le sol faire son effet pour détruire les pesticides, les insecticides ou neutraliser les engrais.  
Juste mentionner qu'il y a des chiffres qui ont été donnés puis ils sont disponibles. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1840 Merci beaucoup pour la rectification et les éclaircissements que vous apportez sur les  
chiffres qui ont été... et que vous avez déjà déposés dans vos documents.

---

**MOT DE LA FIN**

---

1845 Alors ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement  
d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les  
documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau et sur le site web du  
1850 BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la  
version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet ici même, au Centre de  
services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel. Plusieurs des documents y sont aussi offerts en  
version papier.

1855

1860 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 6 août prochain à 16 h pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

1865 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 17 octobre 2024. Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

1870 Nous tenons à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire ou en s'exprimant comme tout à l'heure en séance publique. Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique. Il ne nous reste, ma collègue et moi, qu'à vous dire merci une fois encore. Bonne fin de soirée et bon retour dans vos familles respectives. Merci.

---

1875

**FN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

---

1880 Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

1885 ET J'AI SIGNÉ :



---

Aurélie Patin, s.o.